

LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BÉNIN

51 ème ANNÉE - NUMÉRO 692

12 DÉCEMBRE 1997 - 150 Francs CFA



CONTRIBUER AU
DÉVELOPPEMENT SANS CRÉER
DE NOUVELLES INÉGALITÉS

(...) Pour porter à terme la noble tâche de la réconciliation, il est nécessaire que tous collaborent avec générosité et une grande ampleur de vues, en plaçant le bien commun avant les intérêts particuliers et en promouvant sans cesse le dialogue réel et constructif qui évite des marginalisations et des affrontements (...).

Il faut s'assurer que des initiatives qui contribuent à renforcer le développement économique et social respectent toujours les principes d'équité, dans une juste distribution des efforts et des sacrifices de la part de tous. L'objectif commun doit être de servir l'homme dans ses nécessités concrètes et pressantes d'aujourd'hui ; et de prévoir celles de demain ; de lutter contre la pauvreté, le chômage et l'ignorance ; de transformer les ressources potentielles de la nature avec intelligence, travail, responsabilité, et honnêteté ; et de promouvoir les richesses, en réduisant les inégalités profondes qui offensent la condition de frères, de fils d'un même Père et co-destinataires des dons que le Créateur a mis à disposition de tous les hommes. Il revient, de façon particulière aux pouvoirs publics, de veiller à ce que les secteurs les plus défavorisés ne supportent pas la part la plus lourde des réajustements économiques. C'est pourquoi je me permets de rappeler que les enseignements de l'Église catholique doivent continuer à être des éléments de réflexion et d'inspiration pour ceux qui travaillent au bien des individus, des familles, de la société, de façon que, comme le le signale dans mon encyclique sur la doctrine morale — la splendeur de la vérité se reflète sur toutes les œuvres du Créateur et, d'une manière particulière, dans l'homme, créé à l'image et à la ressemblance de Dieu" (Veritatis splendor, 1) (...).

Dans ce contexte, il est nécessaire de renforcer les valeurs fondamentales en vue de la coexistence sociale, comme le respect de la vérité, l'engagement dédié pour la justice et la solidarité, l'honnêteté, la capacité de dialogue et de participation à tous les niveaux. Ainsi que le proclame de façon répétée le Magistère de l'Église catholique, il s'agit de parvenir à des conditions de vie qui offrent aux individus et aux familles, ainsi qu'aux groupes intermédiaires et associatifs, une possibilité de complète réalisation et d'obtention de leurs aspirations légitimes au progrès intégral (...).

Rome, 23 novembre 1993
Jean-Paul II
Présentation des lettres de créances du
nouvel ambassadeur du Venezuela au
Souverain Pontife

LA DÉMOCRATIE BÉNINOISE : DÉJÀ LES ESPOIRS DÉÇUS ?

L'indépendance de la République du Bénin proclamée le 1er août 1960, n'a pas accompli les promesses dont elle était pourtant porteuse. Le bilan peu reluisant n'est démenti de personne. Avec trente-sept années de recul, le moindre doute ne peut subsister sur ce résultat plus que décevant dans tous les domaines de la vie nationale.

Nous sommes toujours à nous chercher. Car si la Conférence Nationale des Forces Vives de février 1990 a permis à la République du Bénin grâce à son génie créateur et un sursaut national, de rompre avec dix-sept années de pensée unique et de régime militaro-marxiste, l'avènement du Renouveau Démocratique qui en est issu n'a pas pour autant réglé tous les problèmes hormis celui d'avoir défini les grands contours d'un projet de société fondé sur la démocratie pluraliste et l'économie du marché.

Certes, la démocratie béninoise fait son petit bonhomme de chemin, en dépit de quelques écueils et dérapages non négligeables qui doivent requérir de nous de garder un sens critique toujours en éveil.

"QUAND VA-T-ON S'ARRÊTER DE CRÉER DES PARTIS POLITIQUES AU BÉNIN ?"

se demande le Président Hubert Maga

"La Croix du Bénin" : Monsieur le Président, en observateur politique attentif, on est fondé à dire que la démocratie est mise à rudes épreuves en Afrique. Ce à quoi nous assistons depuis quelque temps que ce soit au... Congo-Brazzaï ou en Sierra Leone

est là pour en témoigner. Alors laissez-

moi vous demander comment vous voyez l'avenir de la démocratie en Afrique ?

Président Hubert Maga : Il y a toujours eu des problèmes en Afrique. C'est vrai. Mais ce à quoi nous assistons depuis quelque temps au Congo-Brazzaï, en

Sierra Leone et un peu partout ailleurs, en Afrique surtout, doit retenir notre attention et nous interroger.

Et comment peut-on, au regard de tout ce qui se passe, parler avec assurance de la démocratie en Afrique ? Existe-t-elle même véritablement cette démocratie, bien que des Conférences nationales aient été organisées ? Le constat, aujourd'hui en Afrique, est que : qui veut et peut prend le pouvoir par les armes, le fait sans scrupules ; puis, sur le plan international, aucune

(Lire la suite à la page 2)

"LA CROIX DU BÉNIN" FACE AU MINISTRE DE L'INDUSTRIE

Dans notre livraison 689 du 24 octobre 1997, nous vous annoncions que "La Croix du Bénin" était convoquée devant "le tribunal" du ministre de l'industrie, des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat.

La rencontre a eu effectivement lieu comme prévu et à la date indiquée. Et "La Croix du Bénin" en est repartie confortée dans son analyse.

Le vendredi 14 novembre 1997 donc, après maintes péripéties, nous avons rencontré le ministre de l'industrie, des petites et moyennes entreprises. En sa présence et avec des cadres de son ministère, des représentants de la SCO et les salariés concernés par l'affaire objet de notre article — SOCIÉTÉS D'ÉTAT : LA SUSPENSION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX PEUT NE TENIR QU'À UN FIL — parti dans la livraison n°687 de "La Croix du Bénin" du 26 septembre 1997, s'est tenue la séance de travail que le ministre lui-même avait souhaitée. Qu'importe l'orthodoxie, l'essentiel est d'arriver aux fins que l'on s'est données. Et la finalité autoritairement décidée et assignée à cette séance de travail était pour

le moins curieuse : "la manifestation de la vérité". On se serait cru en justice. Car en effet la lettre de convocation du ministre de l'industrie nous accusait de diffamation à peine voilée à son endroit. Elle exigeait même en son esprit et ses termes, notre comparution. Oh quel trafic d'influence ! Quelles confusions et quel mélange des formes ! Tout simplement le ministre aime notre journal et lui accorde beaucoup de crédit. Parallèlement, il n'aime pas le droit de réponse. Mais il souhaite simplement le contact direct. Original et astucieux pour... mettre des noms sur les visages... des journalistes. Cela s'appelle "on se cache dans ces sphères-là sous la pratique de la courtoisie". Nous en connaissons.

DÉFENSE EN RÈGLE DU MINISTRE

Mais très trêve d'analyse. La séance de travail a été ouverte par une courte présentation du ministre qui a dit avoir été frappé

par notre article du 26 septembre 1997 et désireux de nous éclairer sur l'esprit dans lequel la lettre n°061-C/MIPME/DC/CPC/SP du 14 mai 1997 aurait été envoyée au DG/SCO. C'est cela qu'a fait monsieur le directeur de cabinet. A sauté. Précisément monsieur le directeur de cabinet a fait l'historique et la genèse de la prise de fonction du ministre de l'industrie, et de "la commission d'enquête dont les travaux ont eu pour conséquence la décision gouvernementale contenue dans le relevé n° 55/SGG/REL du 27 décembre 1996 et relative à la communication n° 1700 / 96 portant "compte rendu des travaux de la commission de vérification de la gestion financière et comptable de SCO". Il a dit, avec forces insistances, le souci qu'a eu son ministre d'exécuter diligemment les décisions du conseil des ministres. Ce souci se serait manifesté par la révocation de divers responsables de direction et de services de la SCO impliqués dans les faits de mauvaise gestion incriminés et reconnus par le Gouvernement. C'est encore dans ce cadre que le ministre se serait aperçu que certaines

(Lire la suite à la page 3)

"SPECIAL" SOCIÉTÉ

QUAND VA-T-ON S'ARRÊTER DE CRÉER DES PARTIS POLITIQUES AU BÉNIN ?

(Suite de la première page)

Nation, susceptible à la démocratie chez elle, ne bouge. On accepte et on laisse la situation se détériorer. Les grandes organisations internationales n'ont presque pas les moyens d'intervenir.

À partir de ce que j'observe, je suis fondé à dire que c'est celui qui a l'argent et les armes qui prend aujourd'hui le pouvoir en Afrique. Dans ces conditions, l'avenir de la démocratie n'est pas des plus luisants sur le continent africain. Personne ne peut remédier à cela sauf les grandes Nations qui le peuvent, si elles le veulent, et même intervenir militairement.

"La Croix du Bénin" : Président Hubert Maga, vous avez été le premier Président du Dahomey aujourd'hui République du Bénin. Avec le recul des temps et en cette veille du troisième millénaire, quel regard portez-vous à présent sur l'évolution de la situation politique au Bénin et quelle projection en faites-vous ?

Président Hubert Maga : Au Bénin, Dieu merci, on respecte encore la démocratie malgré tout. Pourvu que cela dure pour permettre au pays de consolider son système politique en vue d'un développement économique, social, de façon à engendrer la paix, l'unité pour l'enracinement et le développement de la démocratie. Toutefois, je déplore énormément la création, voire l'existence de la multitude de partis politiques.

À la Conférence Nationale des Forces Vives de février 1990 à Cotonou, il y avait



Le Président Hubert Maga

un militaire qui a eu le courage de dire — quand on parle de multipartisme — qu'il faudrait limiter les partis politiques à deux ou trois. On l'avait pratiquement hué. Le pauvre s'était tu. Pourtant, c'est lui qui avait vu juste et tout simplement, c'est lui qui avait raison.

Aux premiers jours de notre indépendance, nous n'avions que trois ou quatre partis politiques. Et pourtant, ce n'est pas facile de travailler ensemble. Aujourd'hui, nous en avons une centaine. Alors, la réalité est là. Comment peut-on avec la cohabitation de ce grand nombre de partis politiques travailler comme il se doit et respecter la démocratie ? Le constat : on ne crée les partis politiques aujourd'hui que dans l'espérance de gagner les élections présidentielles, législatives, municipales ; il y a

a, à la base de la création des partis politiques, aucune idéologie crédible, aucun programme viable. Alors...

Aujourd'hui, qui pourra avoir le courage de réduire le nombre des partis politiques à deux ou trois ? En tout cas celui qui le ferait rendrait un grand service à ce pays, le Bénin. Mais, hélas ! Tenez. De notre temps, chaque région était représentée par un homme politique bien précis. Quand on disait le Nord, le Centre ou le Sud, on savait à qui s'adresser. Ce n'est pas le cas actuellement. Il ne pouvait d'ailleurs en être autrement avec cent partis politiques, et on continue d'en créer. Quand va-t-on s'arrêter d'en créer au Bénin ? L'inconvénient ici, c'est que seul l'argent joue pendant les périodes électorales ; et, ce faisant, ce n'est plus la démocratie.

Je rêve donc d'un Bénin où il n'y aura que deux ou trois partis politiques. Les pays les plus avancés que nous sur le chemin de la démocratie (France, États-Unis, Royaume-Uni) ne créent pas des partis politiques à longueur d'année ; et pourtant cela marche bien ; ils savent se regrouper pendant les élections. Si nous voulons vraiment de la démocratie, il nous faut avoir le courage et la force de nous regrouper en deux ou trois partis politiques. C'est tout.

"La Croix du Bénin" : Monsieur le Président, de nos jours, nous assistons à une expansion criarde de la corruption, des malversations financières de toutes sortes. Pensez-vous, comme d'autres, que le phénomène a des causes lointaines ? Comment expliquez-vous son développement ? Et quel re-

mède préconisez-vous pour arrêter le mal ?

Président Hubert Maga : Ah ! Oui. La corruption. On en parle dans les journaux, dans les rues, au marché et un peu partout. On dit qu'il y a corruption ; on se dénonce mutuellement d'ailleurs pour avoir une place quelque part ; quelque fois et à tort on accuse certains.

Si on parle de moralisation, c'est qu'il y a effectivement corruption. Mais qu'est-ce qu'on a fait concrètement jusqu'ici pour arrêter ce phénomène ? Combien de gens a-t-on arrêtés déjà pour fait de corruption ou de malversations en vue de leur faire rendre gorge ? S'il y en a eu on peut les compter sur le bout des doigts. Comment voulez-vous corriger le tir si'il n'y a jamais eu de véritables exemples de punition de ces choses-là ? On dit qu'il y a corruption ; on le déplore et ça s'arrête là. C'est dommage ! Quelles suites donne-t-on aux multiples dénonciations de corruption et de malversations qu'on apprend par-ci et par-là ? Si ces dénonciations sont vérifiées, quelles décisions hardies a-t-on prises à ce jour et qui visent à mettre fin au développement du phénomène ?

Les causes lointaines à ce problème, je n'en vois pas. C'est maintenant qu'on observe tristement ce fléau ; en notre temps il n'y avait pas tant de moyens venant de l'extérieur, comme c'est le cas actuellement. Et c'est la jeunesse qui gère aujourd'hui les aides et les dons que le pays reçoit. À elle donc de se ressasser pour lutter contre la gangrène qu'est la corruption. Pour ma part, seule la vraie punition demeure le remède à ce fléau. Autrement, à quoi servent les tribunaux et les prisons ?

AFRIQUE, UNE DÉMOCRATIE EN "DENTS DE SCIE"

par le Révérend Pasteur J. Acakpo

Il ne fait aucun doute aujourd'hui qu'au regard des diverses situations politiques, économiques, sociales et culturelles que nous vivons, l'on peut se poser, légitimement, la question suivante : Qu'en est-il exactement de la démocratie dans les pays africains ?

Une pareille interrogation se justifie puisque la démocratie est d'abord l'affaire du peuple et non celle d'une élite qui manipule la majorité pour conquérir le pouvoir. Et chaque individu est appelé à contribuer au progrès de la démocratie dans sa nation. C'est en ce sens qu'une prise en considération des événements historiques en vue d'analyses objectives pourrait permettre un renforcement des actions et des pensées pour la bonne marche de la démocratie en Afrique.

DÉMOCRATIE EN "DENTS DE SCIE"

Lorsqu'on jette un coup d'œil sur l'Afrique d'une façon générale, on peut facilement remarquer que la démocratie se présente en "dents de scie" ; le retour au pouvoir des dictateurs d'hier par la force

des armes, mettant ainsi en cause le choix librement fait par les populations, constitue un facteur qui jette de l'ombre sur la démocratie africaine et qui malheureusement est bien salué par l'extérieur. Logiquement parlant, ce dernier en serait pour quelque chose. C'est indispensable qu'il apprenne, tant peu soit-il, à s'occuper de ses propres affaires et laisser les Africains être responsables de leur destinée.

A QUI REVIENT LA FAUTE ?

Si la volonté libre du peuple n'est pas souveraine, expression d'une véritable démocratie, à qui revient la faute ?

Il y a là forcément une notion de prise de conscience sérieuse par les Africains de leurs problèmes et des solutions à y apporter sans la médiation obligée d'une puissance extérieure quelconque. Donner la parole aux populations pour s'exprimer est un moyen efficace qui témoigne

de leur capacité de réflexion et de la révélation de leurs aspirations.

Aucun système démocratique ne peut se réclamer du vrai s'il essaie de contour-



Révérend Pasteur J. Acakpo

ner ou d'omettre ce paramètre dans son processus.

La réalité est que, dans beaucoup de pays africains, le peuple reste encore muet et tout se conçoit par la voix des élites.

L'expérience de plusieurs régimes dont le Bénin a été le théâtre depuis les années 60 jusqu'à ce jour, permet aisément d'avoir une vue assez nette sur la démocratie.

S'il est vrai que le Bénin est le premier pays et reste encore le seul qui ait réussi le processus démocratique en Afrique, il est important cependant de savoir que des efforts substantiels sont à faire encore pour tendre toujours vers la perfection.

RENDRE GRÂCE À DIEU

L'absence de guerre qui se traduit par la paix est une condition certaine pour la survie d'un régime démocratique. Il faut rendre grâce à Dieu pour avoir épargné à

(Lire la suite à la page 7)

AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

ATACORA

L'ÉDUCATION, UNE DES PRIORITÉS

En sillonnant le Bénin profond, on s'aperçoit qu'il existe beaucoup de similitudes au niveau des problèmes socioculturels qui se posent d'un département à un autre. Nous n'en voulons pour exemple que les faits suivants.

Le ministre de la santé, de la protection sociale et de la condition féminine après avoir lancé la deuxième édition des Journées nationales de vaccination à Lokossa, le 20 novembre dernier, a consacré deux jours dans le département à visiter les groupements de femmes. Elle leur a adressé un message en quatre points essentiels: la vaccination des enfants, la scolarisation des filles, les méfaits du mariage forcé ou précoce, et le placement des enfants ou "vidomegn".

Pendant ce temps, il était organisé dans l'Atacora, deux journées de réflexion sur l'éducation dans le département. Au nombre des recommandations prises à l'issue des travaux, on peut retenir les mesures suivantes :

- création d'un fonds de soutien à l'éducation ;
- application effective des sanctions disciplinaires à l'encontre des enseignants défaillants ;
- construction des écoles en matériau définitifs ;
- engagement des parents à envoyer leurs enfants à l'école.

L'unité dans la diversité bien comprise, est vraiment loin d'être simple vue de l'esprit.

"LA CROIX DU BÉNIN" FACE AU MINISTRE DE L'INDUSTRIE

(Suite de la première page)

des tâches dont il était chargé relevaient de la compétence du directeur de la SCO. D'où la lettre du 14 mai 1997 dont il nous fait lecture. Il a par la suite et comme si mandat lui en avait été donné, un peu comme le mandat des avocats, pris la défense de son ministre : l'article de "La Croix" a été publié au temps de la valse des directeurs des sociétés d'Etat et accreditait la thèse selon laquelle une lettre datant de quatre mois constituait une menace pour le directeur de la SCO. Dans l'article précisément, le ministre aurait été considéré comme exerçant des pressions considérables sur le directeur de la SCO. Ledit article, selon le directeur de cabinet, concluait au risque de suspension si le DG de la SCO n'exécutait pas les ordres à lui donnés alors qu'il évidemment il n'en était rien parce que la lettre date du 14 mai et au jour du 14 novembre 1997 (jour où se tenaient les assises du tribunal de monsieur le ministre), le DG de la SCO n'y avait toujours pas répondu. Pourtant, la lettre en date appelle à une réponse sous quinzaine et le DG de la SCO qui a répondu n'a pas interpellé ni n'a relevé.

Argument massue. La vérité est manifestée devant la presse. Le but de la séance de travail est atteint.

QU'EN PENSER ?

La vérité est manifestée. Soit. Mais paradoxalement rien de ce qui a été dit dans notre article n'a été démenti. Le directeur de la SCO n'a pas formé de démentie ferme et indigné. La lettre du ministre de l'industrie du 14 mai 1997 existe bel et bien. Son contenu est inchangé alors que c'est ce contenu qui est avant tout blâmem.

Dans le relevé du conseil des ministres (rélevé n° 55 / SG / REL) du 27 décembre 1996, "il est demandé au ministre de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises de relever de leurs fonctions tous les agents de la Société des Ciments d'Onigbodji reconçus auteurs ou complices de l'infraction au préjudice de la Société" ...

La lettre du ministre qui est prise en exécution desdites décisions du conseil des ministres ordonne, elle, le règlement d'urgence et à l'amiable si possible du cas d'agents suspendus. Elle concerne tout particulièrement le cas de l'agent G. F. licencié pour perte de confiance, et dont l'affaire portée en justice a été tranchée en faveur de la SCO et de son patronage. En effet, contrairement à ses deux autres collègues licenciés en même temps que lui par décision 0033 / SCO / DG / AD / SPFP / du 26 novembre 1993 pour vol de cuvettes de bain et perte de confiance, G. F.

a rejeté les conclusions du règlement amiable intervenu entre l'employeur et eux pour le calcul de la liquidation de leurs droits. Il n'entendait donc pas percevoir les seules indemnités de préavis et de compensation de congés payés plus les arrérés de salaire soit un montant de 2.706.664 F CFA. Mais il réclamait en plus des dommages et intérêts s'élevant à 30.000.000 de F CFA.

En sa séance du 9 juin 1994, le tribunal de première instance de Porto-Novo reconnaît G. F en action, dit et juge que son licenciement est abusif et condamne la SCO à payer à G. F tous les droits, dommages et intérêts soit 32.706.664 F CFA.

Recevant l'appel interjeté par la SCO, la Cour d'appel de Cotonou statuant en dernier ressort en son audience du 9 novembre 1995, constate que la perte de confiance intervenue entre la SCO et G. F est justifiée par les circonstances de la cause, légitime le licenciement du 26 novembre 1993 et dit n'y avoir lieu en conséquence à l'allocation de dommages.

Confirmant ainsi le jugement du 9 juin 1993, la Cour d'appel de Cotonou déboute par voie de conséquence G. F. Elle confirme le surplus et condamne la SCO à ne payer à G. F que les indemnités et rappels sur salaires, soit 2.706.664 F CFA. Pourquoi régler d'urgence et à l'amiable un tel

· Peut-on assimiler aveuglément le cas d'agents à relever de leurs fonctions pour détentio

ATLANTIQUE

LE PROJET "CASE". BIENTÔT RÉALITÉ

"CASE" le projet ainsi dénommé est une trouvaille qui ne manquera de réjouir les populations déshéritées de notre pays qui y trouvent, à coup sûr, un outil de plus pour la lutte contre la misère et la pauvreté. Centre d'action de solidarité pour l'évolution, le "CASE" vise à l'amélioration du cadre de vie des populations bénéficiaires, à l'accroissement des activités économiques et culturelles. Il a également pour objet l'amélioration des revenus issus des activités agricoles grâce à la promotion d'une bonne santé des populations. Le maître d'œuvre de ce projet est le ministère de la santé, de la protection sociale et de la condition féminine.

BORGOU

LES FEMMES RURALES ET LE DROIT

Effort de mobilisation de l'épargne, base de l'entraide des groupements de femmes, octroi de crédits aux femmes pour les activités génératrices de revenus. Tels sont résumés quelques problèmes majeurs qui se posent aux groupements de femmes, en général, et à ceux du Borgou en particulier. La recherche de solutions adéquates à ces préoccupations se heurte bien souvent à des procédures juridiques dont la maîtrise n'est pas à la portée de ces femmes rurales analphabète dans leur grande majorité.

C'est donc un vide très important qui mérite d'être comblé progressivement

d'une manière ou d'une autre. Le centre béninois pour le développement des ini-

(Lire la suite à la page 4)

"LA CROIX DU BENIN"

Rédaction et Abonnements

"LA CROIX DU BENIN"

01 BP 100 - Tél (229) 32-11-19

COTONOU

(République du Bénin)

Compte :

C.C.P. 12-76

COTONOU

Directeur de Publication

BARTHÉLEMY

ASSOCBA CAKPO

Dépôt légal n° 843

Tirage : 4.500 exemplaires

Nous remercions tout spécialement les personnes qui souscrivent un

Abonnement de Soutien 5.000 à 8.000 F CFA (50 à 80 FF)

Abonnement de Bienséance 10.000 à 15.000 F CFA (100 à 150 FF)

Abonnement d'Amid 20.000 F CFA et plus (200 FF)

Changement d'adresse 100 F CFA

TARIFS D'ABONNEMENTS PAR AÉRIEN

Bénin 3.720 F CFA

Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Sénégal et Togo 3.680 F CFA

Guinée 5.760 F CFA

Gabon, Tchad, Congo (Brazza), Cameroun et R.C.A. 5.760 F CFA

France 5.760 F CFA

Algérie, Tunisie, Libye et Sierra Leone 5.760 F CFA

Kenya, Gambie, Ghana, Liberia et Sierra Leone 9.000 F CFA

Kenya, Angola, Ouganda et Tanzanie 12.600 F CFA

U.S.A 9.480 F CFA 94.80 FF

Autriche (Nord, Centrale, Sud) 10.200 F CFA 102.00 FF

France (Isles, Allemagne Fédérale, R.F.A, Belgique, Espagne,

Portugal, Suisse, Rome et Norvège 8.520 F CFA 85.20 FF

Canada 10.200 F CFA 102.00 FF

Chine 12.600 F CFA 126.00 FF

IMPRIMERIE NOTRE-DAME • TÉL (229) 32-12-07 — COTONOU (REPUBLIQUE DU BENIN)

moment de la valse à trois temps pour éviter une valse à quatre temps que d'ailleurs nous n'avons pas empêchée. Mais peut-être aurait-il été aujourd'hui à cinq temps car de la quinzaine à quatre mois, il n'y a qu'un temps en fait, un peu moins que le temps qu'a fait l'ex-directeur général du Port Autonome de Cotonou.

La polémique n'est pas notre fort. Nous avons livré une information. A ce jour, rien ne le dément. Ni l'irréversible et ô combien légitime désir de justification du ministre, ni la pérénité du directeur général de la SCO à son poste.

Le dossier de la SCO est à suivre.

André Aimabou

LE ROI EST MORT EN GUERRE : DEUX REGARDS

Du point de vue politico-militaire, la période précoloniale est caractérisée par des guerres fréquentes responsables de milliers de morts, de ruines de toutes sortes, d'une perturbation de l'équilibre géopolitique, du reclassement des valeurs sociales, etc.

Dans maintes régions, les rois suivent leurs armées lors des campagnes militaires sans toutefois prendre part eux-mêmes directement aux combats. Pourtant, en dehors des guerriers, il arrive qu'ils meurent lors des campagnes militaires; notre objectif est ici, très modestement, de montrer que le regard que la société projette sur une telle mort n'est pas le même partout.

* *

Dans la mentalité fon, la mort d'un roi en guerre est une honte suprême, un acte d'une extrême gravité; aussi, des dispositions religieuses et occultes sont-elles prises pour éviter un tel désastre; au cas où, exceptionnellement, il arrive à se produire, toutes les précautions sont prises pour que le peuple ne soit pas au courant des motifs réels d'une telle mort accidentelle lors d'une campagne militaire.

Le cas le plus illustratif à cet égard est celui du roi Ghézo (1818-1858): sa dernière campagne militaire qui a eu lieu en 1858, l'a conduit en pays yoruba dans l'actuel Nigeria. La campagne ayant tourné court, il échappa de justesse à la poursuite des ennemis et à la mort. Sur le chemin de retour, il fit escale à Kétou où il fut reçu en frère et ami par le roi de cette localité qui avait fait un pacte de sang avec lui. Il repartit de Kétou et passa au voisinage d'Ekpo où il fut mortellement blessé dans une embuscade que lui avaient tendue les dignitaires de ce petit village. Au pas de course, les hammaquiers le transportèrent jusqu'à Zagnanado où il rendit l'âme. Son cadavre fut ramené à Abomey où on annonça que le roi est légèrement souffrant, atteint d'une variole.

Au bout de quelques jours, on apprit au peuple que la maladie s'est aggravée; peu après, on annonça le décès de Ghézo qui pourtant, avait aussi été discrètement enterré dès le retour de cette campagne malheureuse pour les armées, et fatale pour lui-même.

Pour un roi du Danhomé, mourir de variole, ici considérée comme une divinité, était, sans commune mesure, beaucoup plus honorable que de mourir de la main de l'ennemi au cours d'une campagne militaire. Il n'était pas, en effet, concevable qu'un roi aussi puissant en matière d'occultisme que Ghézo, et, de surcroît, invulnérable à toutes armes, blanches ou à feu, puisse mourir de façon aussi piteuse lors d'une expédition guerrière. N'était-il pas, en outre, protégé par ses ancêtres à qui il envoie tant de victimes humaines pendant la fête des coutumes et par maintes divinités? Bien des informateurs d'Abomey et de sa région éprouvent encore aujourd'hui

quelque gêne à relater les conditions dramatiques et tristes de la disparition de leur roi.

Radicalement opposé à ce regard est celui des Boko et des Bariba du Borgou et de l'Atacora. Si mourir en guerre est honorable et valorisé pour un simple guerrier roturier, il l'est davantage pour un Wasangari, le couche aristocratique qui par le biais de plusieurs dynasties, fournit ses rois au trône de Nikki. Non seulement cette mort est annoncée à tout le monde, mais elle rehausse le prestige de ce roi, de sa famille, de son clan, bref de sa dynastie. Loin d'avoir quelque relent de déshonneur, une telle mort est heureuse et même enviable. Bien entendu, elle n'est pas recherchée de façon suicidaire, mais des actes de déchéance débouchant sur la mort ne manquent pas.

De telles morts sont citées en exemples et alimentent les chansons où elles sont perçues comme des actes héroïques et méritoires. Elles laissent des traces indélébiles dans la mémoire collective.

Au XIX^e siècle eut lieu la bataille d'Ilorin: elle opposa les Fulbe à une coalition de Yoruba et de Bariba. Les caïdous furent vaincus et le roi de Nikki, Séro Kpéra, tué. Cette mort, honorable par elle a eu lieu lors d'une campagne militaire, lui valut le surnom l'Ilorinkpunon c'est-à-dire mort à Ilorin que l'on ajoute désormais à son nom en guise d'acte distinctif et mémorable: Séro Kpéra Ilorinkpunon! Séro Kpéra, celui qui est précisément mort à Ilorin!

Relativement plus près de nous est Bio Guerra Gbaasi mort sur le champ de bataille lors de l'héroïque guerre de résistance qui l'opposa aux troupes françaises dans le premier quart du XX^e siècle. Bio Guerra a connu une fin tragique conforme à ses propres vœux ou souhaits: ne jamais mourir sur une natte! C'est-à-dire mourir en héros, en bon wasangari qu'il était; bref, périr en guerre, les armes à la main. Aujourd'hui considéré à l'échelle nationale béninoise comme héros pour avoir combattu dignement l'envahisseur français, son hérosisme est doublé d'une autre dimension dans la mémoire collective des Boko et des Bariba: il a péri en combattant, d'une mort qui honore tout bon wasangari.

CONCLUSION

Il y a, de façon indéniable, d'évidents liens de cause à effet entre le regard qu'une société projette sur la mort de son roi au cours d'une expédition militaire et sa morale de l'honneur, son échelle des valeurs. Cette connexion s'inscrit dans un contexte de diversité culturelle. Ici, l'on a honte non seulement d'annoncer la mort du roi en campagne, mais d'annoncer clairement au peuple une défaite; là, c'est une gloire suprême posthume pour un guerrier ou un souverain de périr durant une guerre: deux regards contradictoires dans deux milieux socioculturels béninois; tout est, finalement, dans la nuance et la relativité,

(Lire la suite à la page 10)

BORGOU

(Suite de la page 3)

tiatives à la base (CBDIBA), conscient de cette nécessité, a organisé le 22 novembre dernier à Parakou, une rencontre des responsables des bureaux de liaison des groupements de femmes, des comités de crédits, des caisses villageoises d'épargne et de crédits autogérés (CAVECA) de la Circonscription urbaine de Parakou pour les familiariser avec quelques notions élémentaires de droits.

Comme quoi, au lieu des grandes théories, les initiatives les plus simples mais pertinentes devraient être encouragées. Si des femmes rurales analphabètes sont jugées capables de s'approprier des notions de base d'une science considérée généralement comme l'affaire des seuls spécialistes, pourquoi note-t-on tant de tergiversation à l'introduction des cours d'initiation au civisme et à la citoyenneté dans les programmes d'enseignement de nos établissements scolaires?

MONO

CHANTIERS PUBLICS : ULTIMATUM AUX ENTREPRENEURS DÉFAILLANTS

Les économistes ont coutume de dire: "Quand le bâtiment va, tout va". Le constat amer, est que plus rien ne va à ce niveau. Pourtant, tout le pays semble transformé en un vaste chantier de construction. C'est surtout concernant les infrastructures communautaires que la situation paraît pire, et les premières victimes en sont les populations rurales. L'état d'avancement des chantiers au niveau de tous les ministères en charge de ces infrastructures est dérisoire. A titre d'exemple, pour une trentaine de centres communaux de santé dans l'Ouémé, le niveau d'exécution des travaux atteint à peine 15% alors que les entrepreneurs concernés ont déjà perçu jusqu'à 70% du coût des travaux. La lenteur des travaux de construction de cent-six logements sociaux dans le département du Mono ne vient que confirmer encore davantage cet état de chose ainsi que les appréhensions des pouvoirs publics dans ce domaine. L'ultimatum lancé par le Préfet aux entrepreneurs défaillants suffira-t-il? La solution à cet épique problème est

à rechercher à l'échelle nationale, comme en témoignent les débats consacrés ces derniers temps à la question.

Les entreprises défaillantes bénéficient souvent de complicité à divers niveaux. Se sachant protégés, les entrepreneurs indélicats et carents disparaissent parfois dans la nature impunément.

Face à cela, il importe de
— recenser les entrepreneurs défaillants,
— situer les responsabilités et
— sévir, s'il y a lieu, dans le respect de la loi.
— actualiser, la procédure de passation des marchés publics et
— assurer un contrôle régulier des chantiers.
— utiliser les voies de recours pour amener les défaillants à rembourser ou, à défaut, les banques qui les ont cautionnés.

OUÉMIÉ

L'HÔPITAL DE PORTO-NOVO FAIT PEAU NEUVE

L'ancien hôpital de Porto-Novo, après des décennies de bons et loyaux services, mérite bien une promotion. Justice lui est donc rendue en faisant desormais de cette formation sanitaire démodée et dévalorisée un centre hospitalier départemental moderne digne du nom. Les douze premiers bâtiments réhabilités du CHD de l'Ouémé ont été officiellement mis en service le 29 novembre dernier. L'événement était d'importance, et, c'est pourquoi, le ministre de la Santé, de la Protection sociale et de la Condition féminine, Mme Marina d'Almeida Massoungbodji, a tenu à présider en personne la cérémonie de remise des nouvelles infrastructures. Outre le person-

nel du CHDO, on notait également la présence du chef de mission de l'Union Européenne, M. Guillot, le préfet du département et le directeur du Centre.

La coupe du ruban symbolique a marqué la fin d'un long cauchemar pour les populations comme pour les autorités à divers niveaux, qui peuvent maintenant se frotter les mains de satisfaction.

Le ministre de la santé a donc, à juste titre, remercié le délégué de l'Union Européenne et l'AGETUR en sa qualité de maître d'ouvrage.

(Lire la suite à la page 10)

SPECIAL" SOCIÉTÉ

L'ÉTAT DE LA DÉMOCRATIE AU BÉNIN

par

M. Johanès Athanase Toudonou
Professeur-Assistant à l'ÉNA/FASJEP

Au cours de la décennie 1980, les régimes autoritaires se sont érodés et l'Afrique, singulièrement le Bénin s'est résolument engagé dans la voie démocratique. Mais celle-ci reste incertaine, présentant des écueils qui suscitent frayeur et réflexion. L'amorce de cette nouvelle période de l'évolution politique en Afrique a été, à tort ou à raison, considérée par les uns comme la fin véritable de l'époque coloniale, mais par d'autres comme le début d'une nouvelle période de dépendance. Toujours est-il que ce mouvement s'est accompagné de transition politique, ayant pour objectif d'instaurer la démocratie et le pluralisme politique. Ainsi, certains pays se sont contentés de réintroduire le multipartisme sur le modèle de celui qui était déjà en vigueur lors des indépendances. C'est le cas du Cameroun et du Gabon. D'autres, par contre, comme le Bénin recourent à des schémas nouveaux définis lors des Conférences Nationales. Dans ces deux catégories de pays, les acteurs politiques ont fait le procès des anciens régimes et ont mis en place, sur le plan juridique, de nouvelles institutions. Ainsi les États africains ont amorcé un nouveau cycle constitutionnel qui inclut dans ses normes l'idéal démocratique, à savoir la limitation organisée du pouvoir politique confié à un individu ou à un groupe d'individus, la participation politique à travers l'égalité de parole et la liberté de formation et d'expression de l'opinion du citoyen et, enfin, la protection du citoyen par la loi et l'égalité de tous devant la loi. Mais l'on ne s'arrêtera pas à cet aspect juridique des choses. En conséquent, comme certains analystes l'ont affirmé, que l'option renouvelée de l'Afrique au Sud du Sahara pour la démocratie n'est pas le fait d'un processus autonome à l'Afrique, on peut s'interroger sur la nature réelle du processus démocratique africain. Ce processus serait-il perverti dès le départ, ne reposant alors que sur des données extérieures aux peuples africains? De ce point de vue, la nouvelle démocratie africaine serait-elle une démocratie octroyée et, par conséquent, une démocratie contrôlée?

L'approche de ces questions posées nous permettra d'analyser les effets des facteurs endogènes et exogènes qui influencent le processus démocratique en cours. Car l'espoir d'une libéralisation politique et sociale, suscité par le renouveau démocratique, semble se dissiper face à la pratique réelle des choix constitutionnels opérés dont le système électoral et un type précis de relations entre l'Exécutif et le Légitif. La démocratie en Afrique devient donc une problématique à explorer.

I - LES ACQUIS DE LA DÉMOCRATISATION AU BÉNIN

Par rapport aux périodes politiques antérieures, celle du Renouveau Démocratique présente quelques points positifs qui augmentent d'une évolution positive de l'État béninois.

En effet, ayant pris le relais d'une période de monopolarisation du pouvoir d'État par un parti unique inhibiteur, le Renouveau Démocratique a laissé tomber le relais pour prendre sa course personnelle. La Constitution du 11 Décembre 1990, bien qu'elle rappelle celle de 1968, a marqué sa différence fondamentale avec la kyrielle des Constitutions passées et plus particulièrement celle de 1977. Le texte constitu-

tionnel s'appuyant quelque peu sur le constitutionnalisme béninois de 1990, a légalisé les choix politiques opérés par la Conférence des Forces Vives de la Nation, Conférence présidée avec sagesse et détermination par l'Église catholique à Cotonou, Mgr. Isidore de Souza. Les caractéristiques de ce constitutionnalisme peuvent être séries: Il s'agit du refus de la dictature, du rejet de la monopolisation et de l'embrigadement dont le but est de créer une conscience collective contrôlée par une idéologie unique promue pour être dominatrice. Il s'agit d'un amour renouvelé de la liberté et autres droits de l'Homme. Cet amour caractérise le peuple béninois depuis la période coloniale ; sa représentation historique est la



Béhanzin, roi du Danhoméy, (1894)

rédition et non la capture du roi Béhanzin à Goho. Il s'agit enfin d'une situation économique catastrophique. L'État béninois issu de la Conférence Nationale est un État faible, économiquement ruiné, sans espoir d'un relèvement endogène, c'est-à-dire autonome. Cet état de choses augurerait d'une dépendance de la souveraineté. Ceci était également un élément fondamental du constitutionnalisme béninois. L'État béninois, somme toute, devait donc, dans son processus démocratique, gérer sa souveraineté, non de façon rigide, mais suffisamment souple pour intégrer ces divers éléments contradictoires dans le mouvement démocratique. En effet, face à une volonté effrénée de participation politique et d'indépendance, se dresse une nécessité d'ouverture vers l'extérieur poussée jusqu'au niveau d'une certaine vassalisation.

Prenant en compte les éléments ainsi dénombrés du constitutionnalisme béninois à la veille et au lendemain de la Conférence des Forces Vives de la Nation, la Constitution du Renouveau Démocratique a pris trois options fondamentales : le régime présidentiel, le système électoral de représentation proportionnelle et la constitutionnalisation des normes nationales et internationales sur les droits de l'Homme. Chacune de ces options a des objectifs précis constitutifs, d'une certaine manière, les acquis du processus démocratique béninois.

* Le régime présidentiel spécifique

La Constitution du 11 Décembre 1990 donne au Bénin un Président de la République doté de pouvoirs énormes. Non seule-

ment le Président est l'arbitre de la Nation (il veille au bon fonctionnement des institutions, il a le droit de grâce, etc.), il est l'acteur premier de la vie politique béninoise. Il est donc acteur et non sujet des relations constitutionnelles des institutions politiques béninoises. En effet, il définit et conduit la politique de la Nation; il a l'initiative des lois et un pouvoir important de nomination, de direction de l'administration et de gestion des Forces armées. Si on s'en tient uniquement à ces dispositions, on pourra conclure à l'existence d'une présidence forte et omnipotente. Mais la peur de l'arbitraire et de la dictature constitutive du constitutionnalisme béninois a conduit les constitutuants à mettre des bémols au développement d'un pouvoir présidentiel au sommet de l'État. Ainsi le Président béninois est soumis à un contrôle exercé par l'Assemblée Nationale, la Cour Constitutionnelle, la Cour Suprême. Il est contraint par la Constitution d'exercer ses pouvoirs de façon collégiale, la plupart des décisions se prennant au sein du Conseil des ministres, véritable institution politique dans notre régime présidentiel. Il est constamment soumis au verdict du peuple non seulement à son élection, mais surtout le peuple peut attaquer directement devant la Cour Constitutionnelle tous ses actes. Enfin le constituant a érigé en norme constitutionnelle, le droit de résistance contre un pouvoir issu d'un coup d'État, faisant de la désobéissance civique dans ces circonstances, un devoir pour tout Béninois.

Le choix d'un régime politique présidentiel s'explique par des facteurs historiques proches et lointains. A y voir de près, les formes d'expression démocratiques existaient dans la période pré-coloniale. Toujours à un roi se planquait un conseil qui connaît au préalable de toutes les décisions du royaume. Après les indépendances, la rhétorique de ces événements avait aussi conduit le Bénin à adopter le système présidentiel pour marquer sans doute la rupture avec l'ancien colonisateur, ou encore, pour bâtrir l'unité nationale dans une entité plurinationale et mieux répondre aux défis du développement. Ces raisons ont aiguillé les orientations politiques dans un cadre où il ne pourra pas être question d'adopter un système constitutionnel au sein duquel un strict équilibre des pouvoirs est respecté. Aussi, le chef du gouvernement pouvait-il agir librement sans être soumis à des contrôles parlementaires trop étroits. La période révolutionnaire a perturbé ce schéma présentant un texte constitutionnel qui diffuse le pouvoir politique au sein d'organismes multiples et multiformes. Mais elle devait se rattraper en faisant du Bureau politique le véritable centre du pouvoir politico-administratif, organe au sein duquel le Président de la République, Chef du Parti unique jouit d'une prépondérance certaine. La stabilité politique retrouvée et l'espoir de l'État de droit et d'une institutionnalisation de la Constitution sont des acquis de ce Renouveau Démocratique.

* Le système électoral de représentation proportionnelle

Le choix porté sur la représentation proportionnelle participe également du constitutionnalisme. L'idée de participa-

tion qui définit fondamentalement la démocratie semble mieux s'adapter à ce régime électoral qui, tout en privilégiant l'idée de l'unité nationale, permet à tout le monde, y compris les minorités, d'être représenté. Ce système s'appuie, non seulement, sur l'existence du multipartisme, mais surtout sur l'exercice de celui-ci. Ainsi la composition politique que la représentation proportionnelle instaure empêche tout risque de polarisation des débats parlementaires aux intérêts locaux, particuliers, représentés par un député nanti en fait d'un mandat impératif. La courbe que pourrait décrire ces affrontements au niveau de l'institution populaire (l'Assemblée Nationale) passerait sur les frontières des ethnies, institutionnalisant de cette manière le régionalisme, l'ethnisme et, enfin de compte, le localisme.

L'idée de participation qui inspire ce mode de scrutin a omnibusé les législateurs béninois. La représentation proportionnelle promet une expression plurielle des opinions au sein de structures partisanes plurielles. La représentation proportionnelle correspond assez bien au choix institutionnel fait par la Conférence Nationale en optant pour le multipartisme intégral, une sorte de rejet définitif de la période antérieure caractérisée par la répression, le monolithisme et l'absence des libertés publiques.

La représentation proportionnelle comme moyen de composition des organes publics et donc de dévolution du pouvoir paraît un acquis important du Renouveau Démocratique. Elle instaure un régime présidentiel non majoritaire. Les institutions peuvent fonctionner même si l'Assemblée ne comporte pas une majorité présidentielle. A ce niveau, on peut tirer deux conclusions positives pour notre démocratie. D'une part cet état de choses contraint les gouvernements à rester dans le cadre légal de leurs compétences définies par la Constitution et les autres lois de la République. On peut donc espérer, rien que par ce jeu, voir régner le droit dans l'État, chacun prétant une attention particulière aux prescriptions légales. D'autre part, l'émettement des forces politiques à l'Assemblée Nationale impose des regroupements. Ce qui veut dire que les états-majors des partis étudient constamment la stratégie adéquate à adopter. Le jeu politique s'en trouve enrichi. En définitive, la démocratie est le régime le plus difficilement gouvernable parce qu'il est fait essentiellement de compromis, de participation, d'alliances et de désalliances, le tout autour d'intérêts des fois difficilement conciliables.

* La défense des droits de la personne humaine

C'est sûrement l'acquis le mieux partagé du Renouveau Démocratique. La parole retrouvée, les libertés publiques (liberté d'opinion, de réunion, d'association, de mouvement), toutes ces données sont aujourd'hui des droits constitutionnels donc des droits supérieurs pour ainsi dire.

Le renouveau démocratique a redonné à la personne humaine sa quiétude intellectuelle et morale. En conséquence, dans les limites de la loi, le Béninois peut dire tout ce qu'il veut, aller où il veut... C'est un grand contraste avec la période antérieure. La jouissance de ces divers droits se traduit par la multiplication des journaux,

et bientôt celle de la presse audiovisuelle. Le citoyen diversement informé est à même d'être politiquement actif au mieux de ses intérêts. Il doit être à même de refuser toute sorte de domination ou de l'accepter en toute connaissance de cause.

La Constitution a mis un accent particulier sur les droits de la personne non seulement en y consacrant 28 articles, mais encore en y annexant la totalité de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples adoptée à Nairobi en 1981. Cette Charte est donc partie intégrante de notre Constitution.

En définissant la démocratie par la liberté qui n'est pas anarchie, le Renouveau Démocratique a voulu marquer la rupture totale avec les autres périodes politiques. L'efficacité de ces normes confirme davantage cette rupture. C'est un atout fondamental de notre processus démocratique.

Cette lecture juridique du processus démocratique béninois ne doit pas faire perdre de vue que celui-ci montre des limites. Si les facteurs internes aux États africains sont présents dans ce processus de renouvellement de l'État, des points de vue organique et philosophique, des éléments externes sont prédominants et occupent dans ce jeu politique une position hédonique assez explicite, ce qui conduit le Renouveau Démocratique à sa perte.

AVEZ-VOUS PENSÉ A VOTRE RÉABONNEMENT?



M. Johannes Athanase Toudouou

II — LES LIMITES DU RENOUVEAU DÉMOCRATIQUE BÉNINOIS

Ces limites peuvent être séries.

1. Les aspects constitutionnels de ces limites

À la vue de notre Constitution les risques sont assez importants d'un retour à un pouvoir exécutif prépondérant et susceptible de se soumettre tous les autres pouvoirs.

En effet, les pouvoirs dévolus au Président sont assez immenses, vastes et multiformes à telle enseigne qu'on pourrait parler d'une dictature constitutionnelle. Le Président est au centre de la vie politique et administrative. Sur le plan administratif tous les fonctionnaires de l'État lui sont redevables de leur avancement en tant que chef de l'administration. Les organes

censés contrôler ou équilibrer ses pouvoirs sont influencés par le Président qui nomme en leur sein certains de leurs membres. On peut donc noter dans notre Constitution une conception du pouvoir qui allie les techniques juridiques de liberté et d'autorité. Cette conception influence l'avenir de la démocratie au Bénin.

De plus, la multiplicité des contrepoids dans la Constitution n'est pas un gage d'efficacité de la consolidation de la démocratie. L'Assemblée Nationale ne constitue pas un contrepoids efficace à la présidence présidentielle car les moyens de contrôle et d'information dont elle dispose ne peuvent déboucher sur une sanction de l'Exécutif. Les commissions d'enquêtes créées par le parlement sont à finalité limitée et les interpellations ne peuvent constituer que des recommandations au gouvernement. L'avis requis de l'Assemblée Nationale lors de la composition du gouvernement n'est pas conforme plus. Même dans le domaine de la loi, qui constitue la compétence classique du Pouvoir législatif, l'Assemblée Nationale est limitée. Elle peut, à des moments précis, être dépassée de ce pouvoir. Ce qui est contraire à l'essence du régime présidentiel qui veut que la plénitude des pouvoirs législatifs soit exercée par le parlement. La compétence du Conseil

Économique et Social étant purement consultatif, cet organe ne peut jouer que le rôle strictement limité qui lui est classiquement accordé. Quant à la Haute Autorité de l'Audiovisuelle et de la Communication qui a pour objectif d'assurer « l'accès équitable des partis politiques, des associations et des citoyens aux moyens officiels d'information et de communication », il est

constitutionnellement subordonné au Président de la République ce qui incite à tempérer l'optimisme accordé à cette institution lorsqu'on sait que le quatrième pouvoir est indispensable au fonctionnement de la démocratie. Il est à craindre en effet que les décisions de cet organe qui doit se référer au Président de la République suivent la logique politique du moment.

Enfin le contrepoids que peut exercer la Cour Constitutionnelle ne peut l'être que dans le cadre strict de la Constitution. Sa compétence est de réguler le fonctionnement des institutions et de l'activité des pouvoirs publics. Le peuple béninois est volontiers satisfait du fonctionnement de cette Cour pendant sa première législature. Celle-ci tire à sa fin et il faut souhaiter que le renouvellement qui s'opéra bientôt au niveau de cet organe place à sa direction des cadres aussi conscients et soucieux du régime du droit au Bénin que l'ont été ceux dont le mandat arrive à terme.

A défaut d'un système efficace de contrepoids au Pouvoir exécutif, le respect du droit et la vigilance du peuple vont constituer le rempart ultime aux éventuels abus du pouvoir.

2. Les aspects idéaux de ces limites

Le processus démocratique béninois apparaît assez pauvre en originalité. La démocratie dans les États africains et au Bénin singulièrement est essentiellement d'inspiration occidentale. Le processus démocratique emprunte aux grandes variantes de la démocratie sa philosophie et ses idées. Ce qui entraîne l'adhésion de la démocratie africaine à une certaine éthique qui l'éloigne de ses racines, de ses réalités sociologiques.

En effet, dans les textes constitutionnels, la reprise des modèles institutionnels étrangers a été effective aussitôt que les indépendances ont été proclamées. Le régime d'abord parlementaire, puis présidentiel connaît une hypertrophie qui donnera naissance au présidentialisme exprimant ainsi la tendance générale à l'autoritarisme politique et social. Aujourd'hui encore, le Renouveau Démocratique a porté son choix sur le régime présidentiel américain qu'il a pourtant dénaturé quelque peu en disposant d'un certain contrôle de l'Exécutif par le Légitif. Malgré cette originalité, l'Etat démocratique béninois demeure un Etat d'emprunt. Il est à craindre l'inefficacité et l'inefficacité de ce dispositif institutionnel qui n'aurait pas pris suffisamment en compte les spécificités culturelles de ce pays.

Au Bénin, les débats politiques qui ont précédé le choix du régime présidentiel et lors de la popularisation du projet de la Constitution du 11 Décembre 1990 ont montré la pauvreté de la réflexion en la matière. Comme l'écrit Jean du Bois du Gaudin : l'imagination juridique et institutionnelle des constitutifs africains est singulièrement absente alors que restent en suspens de nombreux problèmes de gouvernement qui ne paraissent pas pouvoir être résolus par le simple transfert de technologies juridiques. On a souvent oublié que le partage des mêmes idéaux n'implique pas nécessairement l'adoption des mêmes technologies juridiques, et les formes institutionnelles de la démocratie pluraliste et sa pratique varient d'un pays, d'une culture à l'autre. La résurgence de vieilles mentalités c'est-à-dire l'abandon des principes démocratiques, constitue une

AFRIQUE : UNE DÉMOCRATIE EN "DENTS DE SCIE"

(Suite de la page 2)

notre pays des dommages de guerre. Au regard des conflits armés, des tueries, des attentats, etc. qui se produisent dans certains pays africains (Congo, Algérie, Rwanda, etc.) provoquant des vagues de migration des populations, faisant d'elles des sans-abris, des sans-sécuris, des démunis, on doit comprendre que chaque homme doit être un artisan de la paix là où il se trouve. Pour quelles raisons doit-on envier le sort de ces pays ? Une solution pacifique est toujours préférable à la guerre, car la reconstruction n'est pas toujours facile.

LES MAUX DONT SOUFFRE L'AFRIQUE

La course au pouvoir, les querelles intestines, la sauvegarde ou la recherche des intérêts égoïstes sont les maux dont souffre l'Afrique.

Ces facteurs sont purement des facteurs de troubles sociaux. Une société qui veut vivre dans la quiétude doit éliminer en son sein de tels facteurs là.

LA DÉMOCRATIE : A L'AVANT-GARDE

En réalité, la démocratie doit être à l'avant-garde en vue du maintien et de la sauvegarde de la paix : c'est avant tout ce dont les populations ont besoin pour s'épanouir.

D'un autre point de vue, la paix n'est pas seulement l'absence de guerre, mais elle est aussi la tranquillité. Elle peut être menacée par le racisme, le tribalisme, le régionalisme, etc. L'unité s'avère indispensable ici pour le maintien de la paix. L'exemple du Rwanda qui a vécu le génocide le plus atroce que l'humanité ait jamais connu à cause des rivalités ethniques entre Tutsi et Hutu est triste à citer. Ce fléau guette pratiquement tous les foyers à tension ethnique. Il faut reconnaître les efforts accomplis par le gouvernement marxiste de Kérékou I pour bannir le racisme et les rivalités ethniques sur l'ensemble du territoire béninois. Cette œuvre a été menacée lors des dernières campagnes électorales, des blocs régionalistes s'étant constitués autour des candidats. La poursuite des intérêts personnels par un groupe ethnique donné appelle à l'exclusion des autres. Or l'idéal commun doit l'emporter sur l'individualisme, la réconciliation nationale sur la compétition et la concurrence basée sur le tribalisme.

QU'EST-CE QUE L'UNITÉ NATIONALE SANS RESPECT DES DROITS FONDAMENTAUX ?

Chaque groupe qui accède au pouvoir est bien au service de toute la nation et non au service de soi-même.

L'unité nationale ne peut se concevoir sans le respect des droits fondamentaux de la personne humaine. Quelle valeur accorde-t-on ou reconnaît-on à l'homme aujourd'hui. Être, créé à l'image de Dieu. Les tueries engendrées par la quête du pouvoir

offrent des images ahurissantes et traumatisantes. On peut faire exploser par exemple un bus rempli de passagers au nom d'une revendication politique quelconque sans le moindre souci des conséquences qui en découlent.

Les structures nationales et internationales responsables de la promotion des droits de l'homme doivent reconstruire leur mission de nos jours.

De toute évidence, le promoteur par excellence des droits de l'homme, c'est Dieu lui-même. Les saintes écritures en témoignent largement. (Les 10 commandements) = la charte biblique des droits de l'homme). Tous les actes libérateurs posés par Jésus s'inscrivent dans la perspective de la promotion des droits de l'homme et de sa dignité. Concrètement, il n'y a pas de respect des droits de l'homme sans la considération de la Parole de Dieu. Toutes structures éthiques ou ecclésiastiques quelles qu'elles soient doivent respirer la crainte de Dieu.

QUEL ESPRIT POUR UNE AFRIQUE À DÉMOCRATIE EN "DENTS DE SCIE" ?

Finalemment peut-on se nourrir encore d'espérance pour une Afrique à démocratie en "dents de scie" ?

L'espérance reste pour celui qui se fonde sur le Créateur de l'univers comme source de bonheur pour l'Afrique.

Pasteur J. Akalga

(Lire la suite à la page 11)

RELIGION RELIGION RELIGION RELIGION RELIGION RELIGION

DIOCÈSE DE LOKOSSA :
LA JEUNESSE CHRÉTIENNE DU MONO
VERS LE JUBILÉ DE L'AN 2000.
L'ANNÉE DE L'ESPRIT SAINT



Depuis les derniers camps de vacances qui ont regroupé jeunes filles au collège catholique de Comé, du 30 juin au 8 juillet 1997, puis jeunes gens à Bopa, du 8 au 15 juillet, membres actifs et sympathisants se sont de nouveaux rassemblés à la cathédrale de Lokossa sur invitation du bureau diocésain, le 29 novembre 1997. Prévision significative, c'était la veille de l'Avent qui ouvre la seconde année de préparation immédiate au jubilé. L'aumônerie diocésaine des jeunes a inscrit son programme d'activités dans l'élan de toute l'Église en attente qui est en pèlerinage dans tous les coins du monde vers le jubilé de l'an 2000.

De chacune des vingt-cinq paroisses du diocèse étaient venus deux délégués par paroisse. La présence de plusieurs adultes de bonne volonté a renoué la ferveur de la rencontre. Celle-ci fut encadrée par le bureau diocésain des jeunes en présence des pères Célestin Avocan et Léopold Grinou puis de la sœur Solange Damion, présidente, de la congrégation romaine de Saint-Dominique de Lokossa.

GARDER L'ESSENTIEL DE LA FOI

Jean-Paul II, tout au long de son pontificat, encourage l'humanité à ne pas avoir peur. Dans son XII^e message aux jeunes du monde, il invita la jeunesse à se débarrasser du subjectivisme sauvage et à briser les barrières de la superficialité pour rejoindre le Christ qui donnera sens à l'avenir. Comme l'a écrit Pascal : "non seulement nous connaissons Dieu que par Jésus-Christ, mais nous ne nous connaissons nous-mêmes que par Jésus-Christ". En aumônerie des jeunes, l'exhortation du Pape aura cette année un écho stimulante : "d'avvenir du monde et de l'Église appartiennent aux jeunes générations qui, nées au cours de ce siècle, arriveront à leur maturité au cours du prochain, premier du nouveau millénaire. Le Christ attend les jeunes comme il attendait le jeune homme qui lui posa la question : "que dois-je faire de bon pour obtenir la vie éternelle ?" (Mt 19, 16) (T. M. A. 58)

QUE FERA LA JEUNESSE DU MONO AU COURS DE L'ANNÉE DE L'ESPRIT SAINT ?

Le contexte social du monde est actuellement secoué profondément dans ces fondements entre violences politiques, querelles ethniques et crises de valeurs.

Face aux multiples cris de détresse, la jeunesse du Mono veut découvrir des apôtres de Dieu. Elle opte alors pour lire les

Actes des Apôtres au cours de cette année en vue de découvrir l'Esprit à l'œuvre depuis la naissance de l'Église. Cela permettra de rester proche du thème de préparation au jubilé qui fait de 1998 une année consacrée à l'Esprit Saint. Par ailleurs, à travers la relecture des textes des Actes des Apôtres, il s'agira de trouver dans les communautés des origines entre le premier et le deuxième siècle après Jésus-Christ, des exemples actuels de créativité et d'engagement dans l'apostolat. Le thème d'année à l'aumônerie demeure : "jeune chrétien, sois un témoin du Christ dans ta communauté paroissiale ; vis les Actes des Apôtres au présent". Une plaquette intitulée : "laisse-toi conduire par l'Esprit pour vivre en fils de Dieu", trace des pistes de réflexion pour accompagner tout jeune, chaque mois de l'année pastorale. La plaquette est en vente dans toutes les paroisses du diocèse.

CÉRÉMONIE D'OUVERTURE DE L'ANNÉE PASTORALE

Après le mot de bienvenue, le révérend père Célestin Avocan, aumônier diocésain évoquant un extrait du Psalme 125 : "ceux qui sément dans les larmes moissonnent en chantant", a noté que l'engagement que Jésus demande aux jeunes peut sembler difficile. Mais il est toujours fidèle. Lui Jésus, l'Ami exigeant qui accompagne de sa grâce. Après la lecture de 1 Cor. 9, 24-27 où saint Paul évoque l'athlète qui se soumet à une discipline sévère s'il veut obtenir une récompense, l'aumônier a donc invité chaque jeune de l'assemblée à tracer sa route, la route de sa formation comme un véritable entraînement dont l'issue doit conduire au Christ avec qui chacun apprendra à donner autant qu'il recevoit. Avoir la distribution des instruments de travail à chaque jeunesse paroissiale pour l'année, eut lieu la cérémonie de la lumière en relation avec l'année du Saint-Esprit, l'Esprit étant feu d'Amour et source de vie. Les deux délégués de chaque paroisse, ont brûlé deux bougies, aux intentions de tous les autres jeunes auprès de qui ils seront apôtres avec le souhait : "que s'élève cette flamme vers Toi Seigneur avec nos espoirs, nos doutes et notre bonne volonté pour une année liturgique riche de témoignage sous le signe de l'Esprit".

Daigne Dieu bénir tout ce projet d'avenir afin que les jeunes s'engagent davantage dans la construction de civilisation d'amour pour le troisième millénaire.

Dianoko Georgette
Agboigba Harmonia

DÉPART DÉFINITIF DES RELIGIEUSES HOSPITALIÈRES DE SAINT-JOSEPH DE CHABI-COUMA : UN ÉVÉNEMENT DOULOUREUX POUR LES POPULATIONS DE CETTE LOCALITÉ

Tout le problème est là. Elles ont été, certes, nombreuses à servir à Chabi-Couma. Nous pouvons citer entre autres :

- Sœur Claire, la fondatrice (paix à son âme),
- Sœur Claudette (paix à son âme),
- Sœur Françoise,
- Sœur Mariette,
- Sœur Françoise Petiteclerc
- Sœur Nicole,
- Sœur Simone,
- Sœur Alice Bergeron,
- Sœur Marie-Claire Bourbonnais,
- Sœur Thérèse Lapierre,
- Sœur Yvette Normand.

Celles qui vivent encore parmi ces sœurs voudraient bien revenir pour continuer leur mission au Bénin. Mais à quel âge ? La situation était telle que le départ définitif des dernières sœurs s'avérait inéluctable. Il fallait donc préparer une relève efficace qui continuerait leurs œuvres à Chabi-Couma. Ainsi, quatre ans avant leur départ, un contrat de collaboration les a intimement liées à l'institut autochtone des sœurs Oblates Catéchistes Petites Servantes des Pauvres (OCPSP). De fait, trois des leurs qui ont fait des études d'infirmières ont progressivement fait connaissance du terrain à l'école des RHSJ. Cette méthode géniale s'est révélée très efficace. S. E. Mgr. Nestor Assogba, alors administrateur apostolique du diocèse de Natitingou, en était très satisfait. Car, non seulement il n'y aurait pas un temps mort avant la relève, mais aussi les remplaçantes ne buteraient pas scandaleusement sur certaines réalités spécifiques du milieu. Le révérend père Calvez, tout rempli d'admiration a vivement soutenu cette procédure. Le 22 septembre 1997, date anniversaire de vingt-six ans passés par les RHSJ à Chabi-Couma, a été marqué par la passation officielle des responsabilités. Désormais la maternité et le dispensaire de Chabi-Couma sont aux mains des sœurs OCPSP. Le 24 septembre 1997, le révérend père Calvez a célébré une messe d'action de grâce pour les RHSJ. Ce jour, toute la population était rassemblée pour dire merci aux Canadiens qui partaient définitivement. L'Évangile de ce jour coïncidait admirablement avec l'événement. C'était l'Évangile selon saint Luc, au chapitre 9, versets 1 à 6, où Jésus envoie ces douze disciples en mission et leur recommande de proclamer la Bonne Nouvelle de village en village en enseignant et en guérissant toutes sortes de maladies. S'appuyant sur ce texte, le révérend père Calvez, dans son homélie, a fait un dynamique rapprochement entre la recommandation de Jésus et l'œuvre du père et des sœurs à Chabi-Couma. Enseignement par la Parole d'Évangile et guérison des malades; C'est incontestablement une réponse à l'envoi en mission par Jésus qui symbolise la présence du père et des sœurs à Chabi-Couma; mais notons que ce n'est point de l'autosatisfaction, car, après tout, le révérend père Calvez et les sœurs RHSJ ne sont que des serviteurs inutiles qui n'ont fait que leur devoir. Toutefois, l'œuvre immense abattue, le contrat de famille qui a uni les RHSJ et la population de Chabi-Couma restent gravés dans le cœur de ce peuple. On comprend sa vive douleur face à ce départ définitif. Seule l'espérance chrétienne la porte à reprendre le mythe de Job : "Le Seigneur a donné, le Seigneur a repris, que son nom soit bénit". Nous souhaitons aux religieuses hospitalières de Saint-Joseph bon retour au Canada avec l'assurance de nos prières.

Hubert N'Dalai
Séminariste de Chabi-Couma
en Propédeutique à Missérété

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

PAROISSE SAINT-MICHEL DE DJÈGBÉ, ABOMEY SE SOUVENIR ET RENDRE GRÂCE

"Comment rendrai-je au Seigneur tout le bien qu'il m'a fait?" J'élèverai la coupe du salut en invoquant le nom du Seigneur" (Ps 115, 12-13)

PARDON, REMERCIEMENT

15 juillet 1972 — 15 juillet 1997. Déjà vingt-cinq ans qu'est ordonné prêtre de Jésus-Christ le révérend père Alexis Massolokonon. Ce jubilé sacerdotal d'argent a été célébré le 2 août 1997. C'était sur la paroisse Saint-Michel de Djègbé, Abomey.

Prenant la parole à cette occasion, l'heureux jubilaire a notamment dit : "deux mots, pensés au plus profond de mon être, sortent de ma bouche depuis le 15 juillet 1997, jour d'incidence de mon ordination sacerdotale, ce sont : pardon et remerciement.

"Pardon d'abord à Dieu qui a fait pour moi des merveilles d'amour et de miséricorde durant vingt-cinq ans de ma vie sacerdotale, Dieu que j'ai offensé de multiples manières.

"Pardon ensuite aux hommes, mes frères, pour les péchés que j'ai commis envers eux durant les premières années de ma vie de prêtre".

Tel est avant tout le sens réel de la célébration eucharistique suivie de partage du sel et du pain de l'amitié et de réjouissances folkloriques le 2 août 1997 sur la paroisse Saint-Michel de Djègbé à Abomey. Elle a réuni autour de l'heureux du jour à la fois curé de ladite paroisse, le révérend père Alexis Massolokonon, S.E. Mgr. Lucien Monsi-Agboka, évêque d'Abomey et une quarantaine de concélebrants venus d'un peu partout du Bénin, des religieuses, des fidèles laïcs de la communauté chrétienne d'Abomey et du Bénin en général, des parents, amis...

Tout a commencé peu après 10 heures par une procession animée par le houngan. La joie, l'amitié, voire la chaleur humaine étaient visibles sur tous les visages. La pluie qui s'était abattue sur la région quelques heures plus tôt a donné lieu à une douce température.

Selon le programme, il est revenu à la communauté paroissiale de Saint-Michel de Djègbé d'ouvrir concrètement la célébration à l'arrivée de la procession devant l'autel. Et c'est soutenu par un chant plein de sens, composé pour la circonstance et chanté par madame Élisabeth Alohan, fille de Djègbé, qu'ont eu lieu l'offre de la communauté de Djègbé à Dieu et l'offre à l'heureux jubilaire d'une magnifique chasuble et d'une étole, le tout d'un fin tissage.

SE SOUVENIR ET RENDRE GRÂCE

Si le sens de la célébration était aussi de se souvenir et rendre grâce, la beauté de la fête n'a guère caché son déroulement on ne plus émouvant.

En effet, après avoir demandé pardon publiquement à Dieu et aux hommes à haute et intelligible voix et s'être confié à la bonté et à la miséricorde divines, le révérend père Alexis Massolokonon a, avec émotion, saisit l'occasion pour rendre grâce à Dieu pour ses bienfaits avant de lui demander de le soutenir et de l'accompagner durant la nouvelle étape de sa vie sacerdotale ainsi entamée. Aucun de ceux qui ont éveillé, entretenu et porté à la concrétisation sa vocation sacerdotale n'a été oublié de même que ceux qui, d'une manière ou d'une autre, l'ont aidé et soutenu durant la première étape de sa vie sacerdotale

au bout de laquelle se trouve la célébration de ce 2 août 1997; il s'est souvenu de S.E. Mgr. Louis Parisot, de S.E. Mgr. Noël Boucheix, du père Dominique Adéyemi qui, après l'avoir baptisé en 1953 à Azowissé, l'a encore accueilli comme jeune prêtre, des révérands pères Antonin Gauthier, fondateur du petit-clerc de Poëbe et Ignace Faly, curé de la paroisse de Dangbo dont dépendait la station secondaire de Djègbé, son village natal. C'est là que tous deux sont allés en 1953 parler de la vocation sacerdotale aux écoliers au nombré desquels lui, Alexis Massolokonon, se trouvait. Il s'est souvenu du révérend père Germain Boucheix qui avait eu à préparer sa messe de premières et la réception qui l'avait suivie, du révérend père Pascal Idohou, de ses maîtres de l'école primaire, ses maîtres du

petit-clerc, ses professeurs du petit et du grand séminaire.

S.E. Mgr. Vincent Mensah qui a fait de lui prêtre de Jésus-Christ le 15 juillet 1972, le premier de son épiscopat en la cathédrale Notre-Dame de l'Immaculée Conception de Porto-Novo et S.E. Mgr. Lucien Monsi-Agboka qu'il a accueilli le 14 juillet 1985 dans le diocèse d'Abomey, pour y continuer son ministère sacerdotal ont occupé une place de choix dans l'expression de la gratitude filiale et dévouée du jubilaire. Sa majesté D. Agoli-Agbo, le maire de la commune urbaine de Djègbé, les diverses autorités politico-administratives et bien d'autres ont eu droit à l'expression de gratitude du jubilaire.

La communauté chrétienne des paroisses Saint-Michel de Djègbé et Saint-Pierre et Saint-Paul (cathédrale) d'Abomey



Né en 1941 à Djègbé (Ouémé) et baptisé par le révérend père Dominique Adéyemi en 1953 à Azowissé (Ouémé) Alexis Massolokonon est entré au petit séminaire de Ouidah en 1958. Le 15 juillet 1972 et en la cathédrale Notre-Dame de l'Immaculée Conception de Porto-Novo, il a été ordonné prêtre de Jésus-Christ par S.E. Mgr. Vincent Mensah, évêque de Porto-Novo après avoir franchi les différentes étapes vers le sacerdoce. Premier prêtre ordonné par le prélat après son sacre et son intronisation à Porto-Novo, le révérend père Alexis Massolokonon a quitté le diocèse de Porto-Novo et a été accueilli le 14 juillet 1985 au diocèse d'Abomey pour y continuer son ministère sacerdotal. Depuis le 8 février 1992, il est curé de la paroisse Saint-Michel de Djègbé, Abomey, érigée le 29 septembre 1991.

sans oublier le révérend père Bruno Tchoginou ont également eu droit aux remerciements du jubilaire ainsi que ses frères et sœurs dans le Christ venu pour la circonstance en forte délégation du diocèse de Porto-Novo, spécialement de sa paroisse Saint-Pierre et Saint-Paul et ses parents.

Puis-je osé

le dire... s'est-il ensuite demandé? Et de répondre : "Au

commencement était

Ouémé. Au

commencement

était Porto-Novo".

Merci donc à

ceux qui de

Porto-Novo et

en général ont fait

cette longue

route pour,

avec moi, ren-

dre grâce et

louer le Sei-

gneur Dieu.

Merci aux pa-

rents de Djègbé

Ouémé,

Hondjé,

Azowissé,

Cotonou,

Zagnanado et

du diocèse de

Dassa-

Zoumè...

SAVOIR REMERCIER DIEU : UN ACTE QU'ON NE POSE À JAMAIS ASSEZ

Dans son homélie de circonstance et s'appuyant sur l'attitude des neuf lépreux de l'Évangile partie après leur guérison miraculeuse sans revenir en arrière remercier le Seigneur, et développant le sens de l'action de grâce du jour, S.E. Mgr. Lucien Monsi-Agboka a invité les participants au Saint Sacrifice à savoir remercier Dieu, Créateur de toutes choses et de tous biens-faits. Lisez plutôt :

"Tous les textes que l'abbé Alexis Massolokonon a choisis pour son jubilé sacerdotal d'argent (Is. 63, 7-9, Col. 3, 12-17 et Lc. 1, 39-55), se fondent et se confondent dans l'action de grâce. Remercier Dieu, le Créateur de toutes choses et de tous biens-faits, on ne le fera jamais assez. Toute notre existence, nos succès et nos déceptions, nos joies et nos vicissitudes, nos victoires et nos défaîtes; tout cela, il n'y a qu'un mot pour l'exprimer, pour le recevoir des mains du Seigneur, c'est le mot merci, un terme magnifique de mélodieuse résonance et de vérité profonde. Malheureusement il nous arrive souvent d'adopter l'attitude des neuf lépreux de l'Évangile partie, après leur guérison miraculeuse sans revenir en arrière remercier le Seigneur. Une guérison de la lèpre, cette maladie capable de réduire le corps humain en loques et en pourriture est un grand bienfait, certes, mais le sacerdoce conféré à un mortel est un bien plus précieux encore au-delà de toute expression. Le seul être digne vraiment de gérer la médiation entre Dieu et les hommes, de jeter un pont entre le ciel et la terre, entre le divin et l'humain, c'est le Fils de Dieu, égal en tout à son Père.

Mortel et limité, l'homme en soi n'est pas digne du sacerdoce. C'est par une grâce extraordinaire, exceptionnelle et gratuite surgie de l'immense miséricorde et de l'intime bonté de Dieu que l'homme se voit conférer l'unique sacerdoce du Christ. Personne ne peut dire que son éminente sainteté personnelle, ses éclatantes vertus humaines, ses charismes surprenants sont à la hauteur de la grâce sacerdotale. On peut se demander sur quels critères, le Seigneur accorde à un jeune garçon le honneur de devenir prêtre. Dieu le sait, nous, nous ne le savons pas. L'élection des douze apôtres par Jésus lui-même nous surprend. En ce temps, il y avait en Galilée des scribes de la loi, versés dans l'interprétation des Saintes Écritures; il y avait des docteurs de la loi, assis dans la chair de Moïse, avec une autorité incontestable et incontestée.

Pour nous aussi, évêques, prêtres aujourd'hui, nous connaissons parmi les camarades d'école de notre âge, des garçons vertueux, intelligents, de fa-

(Lire la suite à la page 10)

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

PAROISSE SAINT-MICHEL DE DJÈGBÉ, ABOMEY SE SOUVENIR ET RENDRE GRÂCE

(Suite de la page 9)

millés très chrétiennes. Pourquoi ceux-là n'ont pas été choisis? Pourquoi l'appel est venu de préférence à nous? N'y a-t-il pas là encore raison sur raison de remercier?

D'autres motifs de gratitude exprimés apparaissent dans l'exercice même du ministère sacerdotal. En examinant les vingt-cinq années écoulées depuis son ordination sacerdotale, l'abbé Alexis Massolokonon a de quoi se réjouir et se féliciter de toutes les grâces reçues. La route sacerdotale est semée d'écueils et balisée d'embuscades de toutes sortes. L'esprit malin s'emploie à faire échouer la Rédemption ou à la rendre sans effets pour de nombreuses âmes. Cher abbé Alexis, vous le savez, sans intervention providentielle du Seigneur, votre frêle embarcation sacerdotale se serait brisée contre les icebergs d'un océan agité par la tempête. Et depuis que vous avez rejoint le diocèse d'Abomey, nous avons apprécié les effets bénéfiques de la grâce à l'œuvre en vous. Avec vous aujourd'hui, en ce jour d'allégresse et d'action de grâce, nous remercions Mgr. Vincent Mensah pour sa perspicacité, sa

bienveillance paternelle, son flair d'évêque qui a su triompher de toutes les hésitations et des prophéties de malheur de certains.

Nous pouvons exprimer à Mgr. Vincent Mensah notre satisfaction de vous avoir avec nous. Les fidèles de la paroisse Saint-Michel de Djègbé apprécieront leur curé pour son zèle de pasteur infatigable, simple et direct à la recherche des brebis égarées par monts et par vaux. Vous êtes, aux dires des chrétiens d'Abomey, à l'image des anciens mis-



La maquette ci-dessus de l'église Saint-Michel de Djègbé a été présentée au public lors de la célébration de ce 2 août 1997. Saisissant l'occasion de la célébration de son jubilé sacerdotal d'argent, le révérend père Alexis Massolokonon a lancé un appel à toutes les bonnes volontés pour l'aider à terminer dans de bonnes conditions la maison qui sera celle du Seigneur à Djègbé, Abomey.

sionnaires qu'ils ont connus et appréciés : les révérends pères Fecpter, Girerd, Gauthier, Malo, Caér seraient-ils revenus sur la terre aboméenne dans la personne de l'abbé Alexis Massolokonon? Il n'y a que la couleur de la peau et le nez qui font différence. L'écoute, le dévouement, l'esprit de pauvreté, l'endurance, l'amour de tous, notamment des petits, des pauvres, des plus déshérités, tout cela est présent chez le missionnaire d'hier et le curé de Djègbé d'aujourd'hui; il est pour les enfants, le père qui fait la course à mobylette, drapé dans son imperméable nuit et jour comme pour braver la pluie et se mettre à l'abri de ses caprices.

Cher père Alexis Massolokonon, vous n'êtes plus à caser parmi le jeune clergé malgré votre apparence de jeunesse que vous conférez votre forte constitution et votre robuste santé. Nous souhaitons que votre dévouement sans frontières, votre amour généreux des âmes, votre esprit de pauvreté, votre abnégation soient l'exemple qui inspire vos cadets que le monde fascine, un monde d'affaires, d'argent, d'intérêt, de vie où le confort règne en maître.

Que le Seigneur vous accorde encore vingt-cinq autres années de service généreux en faveur de l'évangélisation.

Abomey vous offre sa citoyenneté et espère vous garder toujours."

B. A. C.

LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

(Suite de la page 4)

ZOU

INAUGURATION DE L'USINE "LE LABEL COTON DU BÉNIN"

LE ROI EST MORT EN GUERRE : DEUX REGARDS

(Suite de la page 4)

ce qui interdit toute généralisation hâtive, source d'erreurs d'appréciation ou de perspective.

NOTES

(1) Pour une meilleure connaissance d'ensemble de l'histoire et de la civilisation du monde bariba et boko, l'on lira avec intérêt les travaux suivants :

— Lombard (J.): *Structures de type "féodal" en Afrique noire. Études des dynamiques intimes et des relations sociales chez les Bariba du Dahomey*. Paris, Mouton et co, La Haye, 1965, 540 p.

— Bio Bigou (B. L.): *La civilisation Baatonu "Bariba" assassinée*. Cotonou, juin 1984, exemplaires dactylographiés, 57 p.

— Les révoltes des Baatombi "Bariba" contre la puissance européenne (1888-1897) et la résistance de Bio Guero contre la colonisation française dans le Borgu (août-décembre 1916). Édition revue et corrigée. Cotonou, août 1992, 86 p. ill.

— Les origines du peuple baatonu (bariba). Cotonou, les Éditions du Flamboyant, 1995, 102 p.

— Stewart (M. H.): *Borgu and its Kingdoms : a reconstruction of western sudanese Polity. African studies, Vol. 32. United Kingdom, 1993, 503 p.*

(2) Mercier (P.): *"Histoire et légende : La bataille d'Ilorin"*. In Notes africaines, N° 47, juillet 1950, p.p. 92-95.

A Félix Iroko

70 MILLIONS ET DEMI DE FRANCS CFA D'APPUI À L'ÉCONOMIE RURALE

Des chèques d'un montant total de 70.500.000 F CFA ont servi à récompenser et encourager les producteurs du Zou, le 27 novembre dernier, à Bohicon, sur un fonds japonais accordé à notre pays dans le cadre du PAS III. Ce concours financier est destiné à des activités de formation et au suivi de l'approvisionnement des bénéficiaires en matériels et équipements agricoles.

Quelque 375 producteurs individuels ou groupements identifiés dans plusieurs domaines se sont vus remettre lesdits chèques pour cette première tranche prélevée sur une enveloppe financière globale de 333 millions CFA. Les domaines d'activité

à promouvoir pendant cette première phase concernent notamment le développement de la culture attelée, celui de la culture du manioc, l'amélioration des capacités de stockage des produits agricoles, l'amélioration de la condition des femmes rurales, et la relance de la culture de l'arachide.

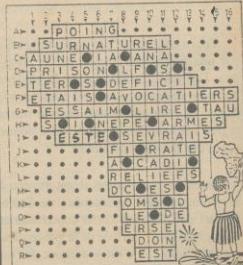
Le préfet du Zou, qui présidait la cérémonie, assisté du président de l'USP, a exhorté les bénéficiaires de l'aide à en faire une gestion rigoureuse afin de donner une impulsion nouvelle aux activités économiques du secteur rural dans le Zou.

Évariste Dégla

REPONSE AU JEU MOTS SYNONYMES de la page 5

STUPIDE
IDIOT

REPONSE AU JEU L'AFRIQUE EN MOTS CROISES de la page 5



REPONSE AU JEU LE FOUILLOIS de la page 5

SYMETRIE

SPECIAL SOCIETE

L'ETAT DE LA DEMOCRATIE AU BENIN

(Suite de la page 7)

deuxième interrogation sur ces limites idéelles. On est allé à la démocratie sans avoir opéré la reconversion nécessaire des mentalités, c'est-à-dire accédé à la culture démocratique. En effet, il faut éviter de lire la question démocratique à l'aune de quelques manifestations et Conférences Nationales. C'est prendre l'arbre pour la forêt et réduire la démocratie à un simple problème de police, de maintien de l'ordre et de liberté d'opinion. En fait, le problème de la démocratie, c'est celui de la modernité, c'est donc en très grande partie celui de l'intellectuel, du cadre africain.

L'Etat démocratique béninois semble donc être gouverné par de vieilles idées dont les effets peuvent se lire facilement. Ainsi au niveau de la pratique politique, le régionalisme, l'ethnisme, le favoritisme, la corruption, le détournement, les manipulations politiques de toutes sortes caractérisent le fonctionnement des institutions à divers niveaux. Les acteurs politiques paraissent s'inspirer d'une culture en définitive dysfonctionnelle dans un environnement où le choix dominant fait est celui de la démocratie dont la culture est essentiellement caractérisée par des valeurs comme la responsabilité civique, la tolérance, le respect de la chose publique, la participation politique, etc.

Ce dysfonctionnement remarqué peut aussi s'expliquer par la conception occidentale des libertés publiques. Dans les textes prévus pour régir des sociétés éminemment hostiles, les libertés publiques ont une coloration individualiste promouvant l'individu et l'individu tout seul. L'image au niveau de la participation politique de cette individualisation effrénée est l'idée président à la création des partis. L'acteur politique résoud ses problèmes en étant premier quelque part. L'idéologie individualiste entraîne l'Homme à satisfaire ses besoins au détriment de ceux de la communauté en privatisant les biens publics, en tirant des profits matériels de son positionnement dans le système institutionnel de l'Etat, celui-ci demeurant, de cette manière en sous-développement, le pourvoyeur essentiel de la richesse.

Le processus démocratique béninois devra son originalité et sa consolidation non à la promotion d'une liberté individuelle, ce qui correspondrait à l'instauration d'une société individualiste, mais à la promotion d'une liberté de l'individu rattaché à une communauté sociale et mis par des valeurs comme le respect des Anciens, la tolérance, l'esprit de responsabilité civique, le patriotisme, la courtoisie, le respect de la parole donnée et la prise en compte des intérêts de la communauté. Sur le plan économique, l'engouement pour le libéralisme qui est la conséquence logique de la liberté individualiste, pourra être préjudiciable au processus démocratique béninois. Les effets pervers du libéralisme en Europe et aux Etats-Unis doivent pourtant sonner l'alarme et mettre suffisamment en garde. Les résolutions prises lors du colloque sur le minimum social commun n'ont pas été suffisamment fortes pour renverser les tendances.

3. La politisation de l'administration

Elle est l'autre aspect du clientélisme renouvelé que le comportement des acteurs politiques permet de déceler. Au moment de former le gouvernement ou de composer l'appareil d'Etat, l'on prend soin

à ce que les grandes régions correspondant aux grands partis soient représentées. Ceux qui sont nommés, à leur tour, recrutent en priorité au sein de leur parti combinant ainsi militantisme, tribalisme et clientélisme. Tous ceux qui gravitent autour de ces hauts fonctionnaires sont censés, le moment venu, faire campagne en leur faveur avec d'autant d'efficacité qu'ils auront eu le sentiment de la conviction qu'ils ont bénéficié de beaucoup de libéralités. Comme l'écrit Guy-Landry Hazoumè, l'univers moderne de consommation d'objets de luxe auxquels les hauts fonctionnaires veulent accéder à tout prix et très rapidement, pousse les hommes politiques, irrésistiblement, dans les retranchements obscurs et séduisants du clientélisme et du partisianisme.

Ces méthodes de gestion ne manquent pas d'inconvénients sur l'appareil d'Etat. Il en est ainsi de l'apparition de circuits administratifs parallèles gérés par l'interventionnisme tous azimuts et dont le principe de fonctionnement est la banalisation des circuits administratifs officiels et le contournement des mécanismes juridiques.

Le clientélisme et le partisianisme秘ètent également l'incompétence et l'inaptitude. Il suffit donc d'être militant pour que le chef porte son choix sur vous, les postes étant considérés comme des récompenses d'actes posés dans le passé et des stimulants pour le futur.

Il en résulte que la démocratie béninoise n'est pas portée par une administration de développement qui nécessite des relations impersonnelles, l'observation stricte des règles, une compétence accrue, une modernité et une stabilité inscrite dans la durée. Car en définitive, la dépendance et le clientélisme entretiennent la mondialisation des fonctions électives ce qui est préjudiciable à la démocratie.

4. Les aspects économiques de ces limites

Au Bénin, la situation au lendemain de la fin de la dictature est dramatique : une énorme, une chute drastique des exportations, un démantèlement du réseau bancaire, une stagnation du commerce intérieur et externe, et enfin, une pauvreté accrue de l'Etat incapable de faire face à ses propres dépenses de fonctionnement.

Aujourd'hui, la situation s'est nettement améliorée grâce à l'aide internationale canalisée par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale. Connaissant le constat d'échec de la majorité des économies africaines, il faut penser que la mise en œuvre des plans d'ajustement structurel constitué des freins à l'évolution de la démocratie sur le continent. Car les transferts ainsi opérés sont accompagnés de conditionalités définies ailleurs et dont les objectifs ne sont pas forcément ceux des Etats africains. L'effet de la mise en œuvre de ces conditionalités est constitué par les affres des mesures sociales qui frappent le monde des travailleurs : blocage des avancements, dégraissage forcé, arrêt des recrutements, promotion sur mérite, etc. Ces décisions des programmes d'ajustement structurel dont le noble objectif est la restructuring du secteur public et la réforme administrative créent, au niveau de la société civile, des frustrations qui déclarent son ardeur à travailler pour l'avancement de la démocratie. Comparée à la richesse extérieure de l'Etat, la

situation économique de la société civile soumise aux effets de la dévaluation est un véritable contraste qui conduit logiquement à des luttes syndicales ouvertes et chaudes, toute chose dont la démocratie n'a pas besoin pour se consolider dans un Etat sous-développé.

La réussite économique de l'Etat conditionne le processus démocratique au Bénin et partout en Afrique.

5. La démocratie est restée au sommet de l'Etat

La démocratie béninoise est pour l'instant au sommet. L'Etat jaloux de sa souveraineté, veut continuer de monopoliser la puissance publique. La participation des citoyens aux prises de décision est la manifestation première du processus de décentralisation et de démocratisation à la base. Elle connaît son début d'exécution avec l'intervention effective des populations dans la désignation des responsables locaux. Ce déclenchement du processus de démocratisation de l'administration locale par le concours électif populaire implique non seulement que cette administration jouisse d'une autonomie garantie dans l'exercice de ses compétences, mais aussi la légitimité des autorités locales et leur capacité de répondre aux préoccupations des populations.

La question de la décentralisation ainsi évoquée reste posée à la démocratie béninoise. La réponse à cette question continue de se heurter aux appétits politiques et divergents des acteurs chargés de tracer le cadre juridique de cette décentralisation. La démocratie doit aussi se faire par le bas. Et afin qu'on n'assiste pas à une autre transplantation à la base des attitudes notées au sommet, certaines précautions doivent pouvoir être prises.

Dans ce sens, la décentralisation ne saurait se réduire à la simple organisation d'élections à la base. Elle devrait plutôt refléter une participation plus diversifiée et plus active qui pourrait se traduire par le recours aux formes de la démocratie directe ou semi-directe.

En règle générale, les candidatures sont dites libres et les élections censées se dérouler en dehors de toute pression ou intervention. Mais en réalité, au-delà de cet aspect formel, l'analyse des comportements politiques et des rapports entre les groupes sociaux révèle des tentatives d'exploiter les conditions socio-économiques et culturelles des populations en vue de contrôler le fonctionnement des instances locales.

Pour amoindrir ces risques de confiscation du pouvoir local, il est nécessaire que les populations concernées se convainquent de l'importance dans une Afrique en pleine mutations politiques, de la contribution des institutions locales ou régionales au maintien des équilibres institutionnels, politiques et administratifs de l'Etat. Il en résulte naturellement la nécessité de la mise en place d'une société civile qui partage les pouvoirs avec la puissance publique. Les pouvoirs ainsi concédés par la puissance publique seront exercés par des organisations indépendantes, constituées sur la base des principes de libre association qui permet d'échapper à toute domination institutionnelle, et de soumission des institutions locales aux lois.

En conclusion, l'Etat de la démocratie suscite des interrogations quant à sa survie

et sa consolidation. Beaucoup d'obstacles entravent son développement. Autant il n'y a pas de déterminisme en matière de démocratie, autant il semble que la difficulté pour les Etats de définir une voie originale en matière démocratique et de la consolider réside en deux faits :

— d'une part, l'incapacité des régimes politiques africains de l'ère du Renouveau Démocratique à constituer un centre d'agréation et d'articulation des différentes forces en présence ;

— d'autre part, l'absence d'une prise de conscience par les dirigeants politiques de la nécessité de leur reconversion à la culture démocratique. Les difficultés de la démocratie béninoise résultent d'un déficit de la culture démocratique. Leur cause la plus importante est politique et non ethnique sans pour autant nier que les interventions étrangères par exemple, les programmes d'ajustement structurel participent également à ce processus de blocage. Une classe dirigeante tient à sa place, non pas à cause de facteurs culturels mais pour maintenir son hédonisme, la défense de ses intérêts économiques et de ses positions. Dans le discours, cette classe aspire à l'Etat de droit mais en même temps continue de compter sur ses nombreux réseaux sociaux et sur le système de clientélisme.

« La démocratie est une école de civisme et de patriotisme, élargissant sans cesse sa base dans une responsabilisation toujours plus grande des citoyens. Elle priviliege le dialogue qui est échange libre entre des partenaires, ceux-ci fondent leur égalité sur le respect mutuel qu'ils se veulent, la recherche commune qu'ils conduisent, le contrat de solidarité qui les lie, la courtoisie et la tolérance qui entourent leurs démarches » (FOLOGO). Par ailleurs, le propre d'un régime institutionnel est de mettre en place des structures de pouvoir qui ne soient pas entièrement dépendantes des individus qui les incarnent. Ignorer ce principe ouvrirait la porte à une personnalisation du pouvoir dont les excès n'ont jamais fait bon ménage avec la démocratie.

Malgré tout, le vent de la démocratie souffle dans toute l'Afrique quand bien même les vestiges historiques qui résistent.

Malgré tout l'érosion des systèmes autoritaires est visible dans tous les pays.

M. Johanes Athanase Touzonou
Professeur-Assistant à l'ENA/FASJEP

UN CADEAU QUI DURE.
UN CADEAU QUI INSTRUIT.

A UNE CONNAISSANCE,
OFFREZ
UN ABONNEMENT A
"LA CROIX DU BENIN" ;

Un cadeau

- qui dure,
- qui favorise l'éducation permanente de la foi,
- qui nourrit les solidarités en Eglise,
- qui n'a pas son pareil chez nous,
- qui...
- qui...
- qui...

CULTURE — DEVELOPPEMENT

LA PERSPECTIVE DE L'AN 2000 : QUEL DÉFI POUR QUEL MONDE ?

DES DÉSIRS ET DES RÊVES

L'événement de la deux millième année de la naissance du Christ focalise l'attention de bon nombre de personnes. Les enfants, les jeunes, les centenaires en passant par les quinquagénaires brûlent de voir la nouvelle aube de l'an 2000. Beaucoup de pays et certaines confessions religieuses désirent marquer d'un sceau particulier l'entrée dans le troisième millénaire. En vue d'arborer spécialement cet événement, un procédé de compe rebours a été mis sur pied par la France. C'est ainsi que la tour Eiffel à Paris est désormais pourvue d'un appareil qui compte descendre les jours qui nous rapprochent du grand événement. Les États-Unis, de leur côté, voudraient faire une enjambée considérable dans les progrès scientifiques et technologiques et l'Église catholique romaine de rite latin s'inscrit également dans cette fièvre de préparation au "jubilé de l'an 2000".

Au regard de tout ce qui précède, nous aimerions scruter quelques aspects du panorama du monde, saisir les raisons qui sous-tendent tant de déterminations et apprécier l'extension du défi à relever. Bien évidemment une analyse personnelle de la situation structurera le développement.

HYPOTHÈSE

Si le passage d'un jour au suivant garde un caractère solennel et est souvent occasion d'actions de grâces, il s'entend alors aisément que la succession des mois, des années, des siècles soit objet de tant d'intérêts. En effet, bientôt, le monde va voir s'opérer le passage du deuxième au troisième millénaire. C'est émouvant... et c'est le moins qu'on puisse dire. Beaucoup de gens auraient souhaité vivre ce moment spécial d'euphorie intense, ouvrir avec transports la nouvelle page toute immaculée du troisième millénaire, mais ils ont déjà quitté ce monde. Ceux qui sont encore en suris cherchent dans le fragile quotidien des motifs de joie et d'espoir d'une vie durable et heureuse car "vivre, c'est espérer" dit l'adage. L'an 2000 sera alors porteur d'un grand espoir et présage d'un avenir meilleur. C'est sans doute ce qui explique en partie l'empressement et l'intérêt de tout le monde. Par ailleurs, cette quête d'un lendemain meilleur est d'autant plus ardente et propulsive que la réalité du cours des événements actuels présente des aspects déplorables et déprimants.

FAUSSES NOTES

Il nous suffirait de considérer le tableau sombre et horrible des scènes de violences et de barbaries inimaginables à divers niveaux, les graves frasques de génocides enregistrés ces derniers temps. Le Zaïre, le Rwanda, le Burundi, l'Algérie, l'Israël... sont le théâtre d'hécatombe et de carnage d'une cruauté et d'une monstruosité à arracher les cheveux. De même le sida, ce fléau lié, pour une large part aux déviations morales considérables et aux désordres des rapports sexuels, fait de nombreuses victimes et si on y prend garde, conduit inexorablement le monde dans l'abîme d'un désespoir irréversible... Et que dire de la libéralisation de l'avortement, de l'élimination passive de la vie innocente et sans défense!!! Les entrailles de la femme qui

sont, en principe, un milieu riche, favorable au maintien et au déploiement de la vie de l'enfant, deviennent malheureusement des cimetières, des lieux de boucherie et des fours crématoires d'êtres innocents, faibles et sans défense. De fait, ces semences n'ont comme moyens de défense "que la force implorante des gémissements et des pleurs de nouveaux-nés" dont on les prive par surcroît. Le Pape Jean-Paul II aborde fréquemment ce point avec un franc-parler et un tonneur digne d'éloge dans presque toutes ses interventions. Il dit à ce propos ceci : "la décision délibérée de priver un être humain innocent de sa vie est toujours mauvaise de point de vue moral et ne peut jamais être licite, ni comme fin, ni comme moyen en vue d'une fin bonne. En effet, c'est une grande déobéissance à la loi morale, plus encore à Dieu lui-même, qui en est l'auteur et le garant ; cela contre-dit les vertus fondamentales de la justice et de la charité... L'avortement provoque est un meurtre délibéré et direct, quelle que soit la façon dont il est effectué, d'un être humain dans la phase initiale de son existence, située entre la conception et la naissance..."¹

UN MONDE D'ESPÉRANCE

Au total, le 20ème siècle a enregistré et continue, en maints domaines, d'inscrire des réalités inhumaines qui indignent et épouventant les cours éprius de dignité humaine. Ceux-ci, vivant dans ce pis-aller, gardent cependant espoir que l'avenir sera encourageant. L'an 2000 devient subitement à leurs yeux l'occasion propice de la réalisation de cette quête de paix, de joie, de justice et d'unité. C'est une aspiration tout à fait légitime car fond de l'homme sont inscrits ce désir du bien, du beau et cette aspiration à la perfection ou mieux à la sainteté. Il ne serait pas aléatoire d'affirmer que cette aspiration s'explique aussi par le fait que, implicitement ou explicitement, conscientement ou inconsciemment, nous commémorons 2000 ans de la naissance de Jésus-Christ ou 2000 ans après la naissance de Jésus-Christ. "Dans ce contexte le deux millième année depuis la naissance du Christ, (indépendamment de l'exactitude du calcul chronologique) représente un jubilé extraordinairement important pour l'humanité entière, étant donné le rôle de premier plan exercé par le christianisme au cours de ces deux millénaires. Il est significatif que le calcul du cours des années se fait presque partout à partir de la venue du Christ dans le monde : celle-ci devient le centre du calendrier le plus utilisé aujourd'hui..."² On ne saurait donc faire référence au Christ dans le comptage des années sans nourrir cet état, cette propension à la conversion et à la sainteté.

UN MONDE DE CONQUÊTE

Sous un autre angle, l'an 2000 est perçu comme un défi qui explique l'engouement de la plupart des pays. Ce sont là des "folies heureuses" lorsqu'elles cherchent à épouser l'homme, à reculer les frontières de son ignorance et à l'aider dans la maîtrise des fléaux et calamités. Par exemple mettre au point un vaccin contre le sida, la fièvre typhoïde, pourquoi pas, contre le cancer et à la portée de tous est salutaire pour l'humanité ; là où les choses coïncident, c'est quand ces engouements visent à hisser uniquement une élite qui, du coup, se

positionne comme "dieu" du monde. Dans ce cas par exemple, les diverses manipulations génétiques peuvent être aussi à la base de la négation de la main agissante de Dieu dans sa création. Et l'homme sera le dieu de l'homme.

Ainsi, cette aspiration peut supposer, sans analyse, une volonté de développement unilatéral des uns qui, du coup, submergent les autres dans un sous-développement rétrogradant et renforcé. Ce genre de défi est parcellaire, exclusif et dangereux car il ne prend pas le développement dans toute sa signification et ne l'accompagne pas non plus d'éthique. Or l'an 2000 invite, pour ainsi dire, chaque personne à la sainteté et en offre les moyens.

L'IDÉAL

Telle est la fin, mais au départ, il revient à tout homme de traduire ce rêve à travers une posture d'être bien déterminée. Bien sûr ce n'est pas en présumant un lendemain meilleur que le désir se réalisera : le souhait doit aller de pair avec les mesures adéquates prises pour sa réalisation. Sans cette adéquation du désir ou des moyens, on serait comparable à celui qui aime une chose et son contraire à la fois. Nous sommes alors en plein dans le principe de la contradiction à éviter dans toute démarche logique. C'est pourquoi dans l'attente, du troisième millénaire, chacun, de son côté, à quelque niveau que ce soit, doit d'abord prendre conscience du sombre décor que nous avons sommairement peint plus haut. Ainsi pourra-t-il œuvrer pour une reconquête de la valeur et de la dignité humaines non seulement du point de vue matériel, mais aussi du point de vue éthique. Mais si dans la vie de nombreuses personnes, la conscience morale continue de s'obscurcir, alors le troisième millénaire devra immédiatement les ardens désirs de paix, de joie, d'unité et de bonheur auxquels aspire tant le monde entier.

L'ÉGLISE ET LE JUBILÉ DE L'AN 2000

L'Église catholique se penche beaucoup sur le côté moral et spirituel de la préparation du jubilé. Rappelons au passage que sainte Thérèse de Lisieux soulignait la force morale en ces termes : "on peut être plus heureux dans un sombre prison que dans un somptueux palais", qui vient renchérir cette boutade de Rabelais : "science sans conscience n'est qu'une ruine de l'âme".

L'an 2000 qui marque la date du grand jubilé préoccupe l'Église depuis de longues années. Le Pape Jean-Paul II, fidèle à la tradition apostolique, a adressé déjà aux chrétiens du monde entier plusieurs lettres et encycliques qui retracent des pistes pour une meilleure préparation au grand événement. (cf "Tertio Millenio Adveniente", à l'aube du troisième millénaire, "dix repères pour l'an 2000"). Ces messages, faut-il encore le préciser, sont valables pour tout homme de bonne volonté au-delà de toute barrière de confession religieuse. L'attitude que l'Église nous invite à garder, c'est bien la conversion, la charité, l'amour, l'unité et la promotion de la justice et de la paix. Ce sont là des attitudes inhérentes à l'être de l'homme et qui ignorent en principe toutes discriminations raciales, ethniques et ré-

gionales. "On doit même dire que l'engagement pour la justice et pour la paix en un monde comme le nôtre, marqué par tant de conflits et par d'insolubles inégalités sociales et économiques, est un aspect caractéristique de la préparation et de la célébration du jubilé..."³

L'an 2000 qui suscite tant d'intérêt pour tout le monde mérite donc d'être préparé, non pas seulement du point de vue matériel, mais surtout du point de vue moral et spirituel. La méthode de préparation audit événement peut varier d'une personne à une autre, d'une confession religieuse à une autre ; mais ce qui doit rester le point commun, c'est l'aspiration à la Sainteté et à la mise en application de programmes adéquats pour l'avènement d'un monde de paix à l'aube du troisième millénaire.

NOTES

¹ cf. Jean-Paul II, *l'Évangile de la vie*, Bayard Editions Centurion pp. 90-100 § 57 à 58.

² cf. Jean-Paul II, *Lettre apostolique "Tertio Millenio Adveniente"*, in la Documentation catholique ; 4 déc. 1994, n° 2105 pp. 1021 § 15.

³ Op. Ciu. p. 1030 § 51.

* *Sens de Sainteté* : prendre dans le sens de tension à la perfection, le désir de bien se comporter.

Eric Wénizy Nata
Étudiant-séminariste
Tchanvédji (Crux-Hostia-Virgo)

LE SAVIEZ-VOUS ?

* Le 30 juin 1997, pour la vingt-et-unième fois depuis quinze ans, la dernière minute de la journée a compté 61 secondes. Les précédents réajustements datent du 31 décembre 1995 et du 30 juin 1994. "L'objectif du réglage que fait Daniel Gambis, responsable de la section station terrestre à l'observatoire de Paris, chargé de vérifier tous les réglages des pendules précis (celles des scientifiques, des aéroports, des gares, des médias, des systèmes synchronisés, des satellites avec horloges embarquées) est que temps astronomique et temps légal coïncident, c'est-à-dire que le soleil soit au zénith à midi précis, au méridien de Greenwich" explique-t-on à l'observatoire de Paris.

* Le groupe Bouygues-Setao a été choisi à l'issue d'un appel d'offres international pour construire le premier pont à péage d'Abidjan (Côte d'Ivoire). Le coût de ce pont de 1560 mètres de long est estimé à 86 milliards de F CFA.

* 567 millions de touristes voyagent chaque année dans le monde. La première destination est la France. Dans quelques années se sera la Chine.

* Il y a cinquante ans naissait à Paris la revue "Présence Africaine", à l'initiative d'une poignée d'intellectuels noirs menés par le Sénégalais Alioune Diop. La maison d'édition révélait ensuite tous les bons auteurs de la littérature d'Afrique francophone.